



Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

Treasury Board of Canada
Secretariat

Un meilleur gouvernement : avec nos partenaires, pour les Canadiens



Rapport sur les plans et les priorités

2015-16

Canada



Rapport sur les plans et les priorités

2015-16

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2015

No de catalogue BT1-23/2015F-PDF
ISSN 2292-6410

Ce document est disponible sur le site Web du
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à <http://www.tbs-sct.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Table des matières

Message du président	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation.....	3
Profil de l'organisation.....	3
Contexte organisationnel.....	4
Dépenses prévues	15
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	18
Tendances relatives aux dépenses du ministère	19
Budget des dépenses par crédit voté	22
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	23
Résultat stratégique : Une bonne gouvernance et gérance saine en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens.....	23
Programme 1.1 : Soutien et surveillance en matière de prise de décisions.....	24
Sous-programme 1.1.1 : Soutien des décisions du Cabinet.....	25
Sous-programme 1.1.2 : Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources.....	27
Programme 1.2 : Développement et surveillance des politiques de gestion	28
Sous-programme 1.2.1 : Politique de gestion financière	30
Sous-programme 1.2.2 : Politique de gestion des personnes	32
Sous-programme 1.2.3 : Politiques de gestion de l'information et de la technologie de l'information	34
Sous-programme 1.2.4 : Politiques externes	36
Sous-programme 1.2.5 : Politique de gestion organisationnelle.....	37
Programme 1.3 : Conception et prestation des programmes pangouvernementaux	40
Sous-programme 1.3.1 : Pensions et avantages sociaux	41
Sous-programme 1.3.2 : Relations de travail	43
Sous-programme 1.3.3 : Activités pangouvernementales	45
Sous-programme 1.3.4 : Leadership de transformation.....	46
Programme 1.4 : Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	48

Programme 1.5 : Services internes	49
Section III : Renseignements supplémentaires	51
État des résultats prospectif	51
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	52
Dépenses fiscales et évaluations	52
Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	53
Annexe : Définitions	54
Notes de fin de document	57

Message du président

Je suis heureux de présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ce rapport expose les objectifs et les activités du Secrétariat pour le prochain exercice.

La modernisation de la fonction publique fédérale est cruciale pour la prospérité à long terme du pays. Les systèmes et les processus du gouvernement du Canada doivent être examinés et mis à jour périodiquement afin d'offrir des programmes et des services qui répondent aux besoins changeants des Canadiens et d'optimiser les ressources. Notre rôle au Secrétariat consiste à mettre en place les mesures de gestion afin d'atteindre ces objectifs.



**L'honorable
Tony Clement,**

Président du Conseil du Trésor

Trois priorités en cours consistent notamment à moderniser la gestion des ressources humaines du gouvernement, à réduire le fardeau administratif et à mettre en œuvre le gouvernement ouvert. Nous avons réalisé des progrès notables dans chacun de ces domaines et nous continuerons de faire avancer ce travail au cours de la prochaine année.

Au printemps dernier, nous avons conclu une entente concernant les prestations pour soins de santé des employés et des employés retraités, et nous avons mis en place des mesures visant à améliorer le régime des relations de travail. De plus, tous les employés de la fonction publique ont maintenant des ententes de gestion du rendement favorisant l'excellence et l'amélioration continue, et permettant de constituer un effectif hautement performant. Pour l'avenir, nous proposons un nouveau régime de gestion des congés de maladie et d'invalidité qui est équitable pour les employés et les contribuables.

La réduction du fardeau administratif lié à la réglementation continuera d'être une priorité pour le gouvernement. Dans ce domaine, nous avons mis en œuvre la Règle du « un pour un » qui, en date de juin 2014, a permis aux entreprises canadiennes d'économiser plus de 22 millions de dollars en fardeau administratif et de réduire de 290 000 heures le temps consacré à la gestion du fardeau administratif lié à la réglementation. Pour que ces progrès se poursuivent, un projet de loi a été déposé pour donner à cette règle force de loi. Les résultats à ce jour montrent que nos réformes systémiques imposent une nouvelle discipline dans l'ensemble du système fédéral de réglementation.

Nous avons aussi réalisé des progrès par rapport à la création d'un système de réglementation plus prévisible et plus transparent qui tient compte de la réalité des petites entreprises. Il s'agit notamment de publier les normes de service nouvelles et actuelles, d'afficher les plans

prospectifs de la réglementation sur les sites Web ministériels et d'appliquer la Lentille des petites entreprises lors de l'examen des répercussions des nouveaux règlements.

Au cours de la prochaine année, nous poursuivrons sur cette lancée en continuant d'améliorer et d'intégrer les réformes à l'échelle du système pour surveiller, mesurer et contrôler le fardeau administratif lié à la réglementation.

Nous continuerons également de faire progresser notre initiative pour un gouvernement ouvert. Forts du succès de notre première version du Plan d'action pour un gouvernement ouvert, nous avons instauré la *Directive sur le gouvernement ouvert*, laquelle vise à rendre les données fédérales ouvertes « par défaut ». Nous avons aussi lancé notre version 2.0 du Plan d'action pour un gouvernement ouvert, qui décrit les mesures que nous prendrons au cours des prochaines années pour rendre nos institutions publiques plus transparentes et plus responsables, et pour favoriser l'innovation et les retombées économiques.

Ce ne sont que quelques exemples des priorités sur lesquelles nous nous concentrons en 2015-2016. Je vous invite à lire ce rapport afin d'en savoir davantage sur le travail entrepris au Secrétariat pour faire en sorte que notre gouvernement soit prêt à répondre aux besoins changeants des Canadiens dans les années à venir.

L'honorable Tony Clement
Président du Conseil du Trésor

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Tony Clement, président du Conseil du Trésor

Première dirigeante : Yaprak Baltacioğlu, secrétaire du Conseil du Trésor

Portefeuille ministériel : Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et l'École de la fonction publique du Canada. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, le Commissariat au lobbying du Canada et le Commissariat à l'intégrité du secteur public sont des organismes indépendants qui rendent compte au Parlement par l'intermédiaire du président du Conseil du Trésor.

Instruments habilitants : *Loi sur la gestion des finances publiques*ⁱ, L.R.C. (1985), ch. F-11

Année de création : 1966

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat) est l'organe administratif du Conseil du Trésor, et le président du Conseil du Trésor est le ministre responsable du Secrétariat. Le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor en formulant des recommandations et en fournissant des conseils sur les dépenses de programmes, les règlements ainsi que les politiques et les directives en matière de gestion, et ce, tout en respectant le fait que la gestion des organisations relève en premier lieu des administrateurs généraux qui, à titre d'administrateurs des comptes, sont responsables devant le Parlement. Ce faisant, le Secrétariat renforce la manière dont le gouvernement est géré et aide à veiller à l'optimisation des ressources et à l'obtention de résultats pour les Canadiens.

Responsabilités

Le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor dans chacun de ses rôles (voir l'encadré « Rôles du Conseil du Trésor »). Au sein du Secrétariat, le [contrôleur général du Canada](#)ⁱⁱ assure l'orientation, le leadership, la surveillance et le renforcement des capacités en matière de gestion financière, d'audit interne et de gestion des services acquis et des actifs à l'échelle du gouvernement. Le [dirigeant principal des ressources humaines](#)ⁱⁱⁱ assure, à l'échelle du gouvernement, le leadership en matière de gestion des personnes au moyen de politiques, de programmes et d'engagements stratégiques, et en gérant de façon centralisée les relations de travail, la rémunération, la pension et les avantages sociaux, et en participant à la gestion des cadres supérieurs. La [dirigeante principale de l'information](#)^{iv} assure quant à elle le leadership, l'orientation, la surveillance et le renforcement des capacités à l'échelle du gouvernement en ce qui concerne la gestion de l'information, la technologie de l'information, la sécurité du gouvernement (y compris la gestion de l'identité) ainsi que l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la prestation des services internes et externes.

Rôles du Conseil du Trésor

Le Conseil du Trésor est un comité de ministres du Cabinet qui a été mis sur pied en 1867. Il surveille les responsabilités du gouvernement en matière de finances, d'administration et de gestion des ressources humaines, et il établit les politiques régissant chacun de ces secteurs. De plus, le premier ministre a désigné le Conseil du Trésor pour agir à titre de comité du Conseil privé de la Reine au regard de l'examen et de l'approbation des règlements et de la plupart des décrets en conseil. À titre de conseil de gestion du gouvernement, le Conseil du Trésor assume les trois principaux rôles suivants :

Il tient le rôle de **bureau de gestion** du gouvernement en faisant la promotion d'un meilleur rendement sur le plan de la gestion. Il approuve également les politiques qui favorisent une gestion prudente et efficace des biens et des ressources financières, informationnelles et technologiques du gouvernement.

Il assume les fonctions de **bureau du budget** en examinant et en approuvant les propositions de plans de dépenses présentés par les ministères du gouvernement, et en examinant l'élaboration des programmes approuvés.

Il fait fonction de bureau des ressources humaines et d'employeur ou de **bureau de gestion des personnes** en gérant la rémunération et les relations de travail pour le compte de l'administration publique centrale. Il établit en outre les valeurs fondamentales pour le secteur public et les politiques de gestion des personnes pour l'administration publique centrale (en plus de déterminer les conditions d'emploi) par souci de cohérence et d'uniformité lorsque nécessaire.

Le Secrétariat et l'École de la fonction publique du Canada forment le portefeuille du Conseil du Trésor. L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, le Commissariat au lobbying du Canada et le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada sont des organismes indépendants qui rendent compte au Parlement par l'entremise du président du Conseil du Trésor.

Dans le cadre de sa collaboration avec les ministères, les organismes et les sociétés d'État, le Secrétariat joue trois rôles à titre d'organisme central, à savoir :

- ▶ Un rôle de remise en question et de surveillance qui comprend la production de rapports sur le rendement du gouvernement en ce qui a trait à la gestion et au budget, de même que l'élaboration de politiques et de normes de gestion pangouvernementales;
- ▶ Un rôle de facilitateur des collectivités pour aider les organisations à améliorer leur rendement sur le plan de la gestion;
- ▶ Un rôle de leader en ce qui concerne l'orientation et la définition de l'excellence de la gestion du secteur public ainsi que le lancement d'initiatives horizontales à l'échelle du gouvernement qui visent à améliorer l'efficacité de l'administration.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

En 2015-2016, le Secrétariat a révisé son architecture d'alignement des programmes (AAP) afin de mieux refléter ses activités opérationnelles de base et d'appuyer l'atteinte des résultats attendus. L'AAP du Secrétariat englobe cinq programmes qui concourent à la réalisation de son [résultat stratégique](#), « Une bonne gouvernance et gérance saine en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens ». On trouvera des renseignements détaillés au sujet du résultat stratégique du Secrétariat et de chacun de ses programmes à la [section II : Analyse des programmes par résultat stratégique](#).

1. [Résultat stratégique : Une bonne gouvernance et gérance saine en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens.](#)
 - 1.1 [Programme : Soutien et surveillance en matière de prise de décisions](#)
 - 1.1.1 [Sous-programme : Soutien des décisions du Cabinet](#)
 - 1.1.2 [Sous-programme : Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources](#)
 - 1.2 [Programme : Développement et surveillance des politiques de gestion](#)
 - 1.2.1 [Sous-programme : Politique de gestion financière](#)
 - 1.2.2 [Sous-programme : Politique de gestion des personnes](#)
 - 1.2.3 [Sous-programme : Politique de gestion de l'information et de la technologie et de l'information](#)
 - 1.2.4 [Sous-programme : Politiques externes](#)
 - 1.2.5 [Sous-programme : Politique de gestion organisationnelle](#)

- 1.3 Programme : Conception et prestation des programmes pangouvernementaux
 - 1.3.1 Sous-programme : Pensions et avantages sociaux
 - 1.3.2 Sous-programme : Relations de travail
 - 1.3.3 Sous-programme : Activités pangouvernementales
 - 1.3.4 Sous-programme : Leadership de transformation
- 1.4 Programme : Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique
- 1.5 Programme : Services internes
 - 1.5.1 Sous-programme : Service de gestion et de surveillance
 - 1.5.2 Sous-programme : Services de communications
 - 1.5.3 Sous-programme : Services juridiques
 - 1.5.4 Sous-programme : Services de gestion des ressources humaines
 - 1.5.5 Sous-programme : Services de gestion financière
 - 1.5.6 Sous-programme : Services de gestion de l'information
 - 1.5.7 Sous-programme : Services de technologie de l'information
 - 1.5.8 Sous-programme : Services des biens immobiliers
 - 1.5.9 Sous-programme : Services du matériel
 - 1.5.10 Sous-programme : Services des acquisitions

Priorités organisationnelles

Entre 2015 et 2018, le Secrétariat continuera de privilégier la mise en œuvre des réformes conçues pour rendre l'État plus efficient et efficace, et l'optimisation de l'argent des contribuables. Ainsi, il appuiera l'exercice d'une plus grande discipline budgétaire dans la gestion des dépenses publiques; renforcera l'intégrité, le rendement et la productivité de la fonction publique; utilisera les technologies de l'information (TI) pour améliorer le service; et continuera de simplifier les règles et les processus administratifs.

Afin d'accroître son efficience et son efficacité à l'interne, le Secrétariat met en œuvre une série d'initiatives relevant de son programme de transformation intitulé *Voici le SCT*. À titre d'exemple, citons l'Initiative de renouvellement du milieu de travail, le Plan de ressources humaines 2014-2017, les processus allégés, de même que la nouvelle AAP et son Cadre de mesure du rendement (CMR) connexe. Ensemble, ces initiatives refaçonneront le Secrétariat en générant de nouvelles idées sur la conduite de ses activités, en fournissant des outils modernes et économiques, et en veillant à ce que les employés disposent des moyens requis pour s'acquitter efficacement de leurs rôles.

Maintenant qu'il a transmis son rapport d'étape au greffier du Conseil privé en janvier 2015, le comité directeur de *Voici le SCT* continuera d'adopter les principes de base d'[Objectif 2020](#)^v en faisant participer les employés à des discussions constructives sur l'avenir de la fonction publique afin de mieux comprendre ce qu'ils font, comment ils le font et comment cela rejoint ce qui se fait ailleurs.

Dans cet esprit, le Secrétariat mettra l'accent sur ses cinq priorités entre 2015 et 2018, en insistant davantage sur la consolidation des efforts antérieurs et sur la promotion des nouvelles initiatives qui, ensemble, contribueront à la réalisation de son résultat stratégique. Ces initiatives sont décrites dans les tableaux ci-après. On trouvera de plus amples renseignements à la [section II : Analyse des programmes par résultat stratégique](#).

Priorité 1 : Renforcer la gestion financière et la gestion des dépenses du gouvernement pour appuyer l'optimisation des ressources, la limitation continue des coûts et l'accroissement de l'efficacité opérationnelle.

Type ¹	Programmes
Permanente	Soutien et surveillance en matière de prise de décisions Développement et surveillance des politiques de gestion
Pourquoi est-ce une priorité? Comme l'indique le budget fédéral de 2014^{vi}, la création d'une administration publique allégée et plus efficace constitue un important volet du plan adopté par le gouvernement en vue de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2015 et de ramener, d'ici 2017, le ratio de la dette fédérale au PIB au niveau d'avant la récession. Afin de pousser plus loin de récentes mesures ciblées, il convient de mener à bien une réforme de la gestion des dépenses de l'État et de veiller à ce que les ressources soient affectées aux grandes priorités et à l'obtention de résultats pour les Canadiens. Cette réforme se caractérisera par un examen plus rigoureux des nouvelles propositions de dépenses ainsi que par un examen plus systématique des dépenses en cours afin de garantir la conception et l'exécution efficaces des programmes du gouvernement fédéral. Elle prévoit également la modernisation de la saisie et de la gestion des données financières et de rendement du gouvernement pour favoriser une supervision de gestion accrue et réduire les coûts administratifs. Quels sont les plans pour réaliser cette priorité? • Mettre en œuvre la Ligne directrice sur l'attestation du dirigeant principal des finances pour les présentations au Cabinet^{vii} par souci de clarté et pour veiller à ce que toutes les organisations appliquent une approche rigoureuse et cohérente à l'établissement du coût des propositions de financement (en cours); • Miser sur le nouveau Centre d'expertise en établissement des coûts afin de renforcer la capacité de remettre les coûts en question et d'accroître la qualité de l'information financière pour la prise de décisions en effectuant une évaluation secondaire et indépendante des documents à risque élevé du Cabinet (nouvelle mesure); • Aider le Conseil du Trésor à examiner les propositions de financement, y compris les initiatives de transformation des activités et les programmes à durée limitée, afin de promouvoir des dépenses efficaces et efficaces qui s'arriment aux priorités générales du gouvernement (en cours); • Faire progresser la transformation des fonctions financières et de gestion axée sur les résultats à l'échelle du gouvernement en modernisant, en normalisant et en rationalisant les processus opérationnels qui appuient la prise de décisions efficaces à l'échelle de l'organisation (en cours).	

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

Priorité 2 : Moderniser la gestion des personnes afin de promouvoir une fonction publique productive, abordable et très performante.

Type	Programmes
Permanente	Développement et surveillance des politiques de gestion Conception et prestation des programmes pangouvernementaux
Pourquoi est-ce une priorité? Pour fournir une contribution efficace, les employés doivent disposer d'objectifs clairs et d'occasions d'apprendre et d'innover tandis qu'ils exécutent les programmes et fournissent les services de qualité auxquels les Canadiens s'attendent. Dans ce contexte, il convient de moderniser la façon dont le gouvernement gère le rendement, l'invalidité et les congés de maladie de courte durée, et la manière dont il favorise le bien-être et la productivité des employés. Parallèlement, il faut gérer la rémunération selon une approche globale et durable qui s'harmonise avec les conditions d'emploi modernes et avec la réalité budgétaire et économique actuelle. Quels sont les plans pour réaliser cette priorité? • Diriger des négociations collectives en vue d'obtenir, pour les employés et les contribuables, des résultats équitables et raisonnables qui s'harmonisent avec les objectifs budgétaires du gouvernement (en cours); • Moderniser le régime de l'invalidité et des congés de maladie, en consultation avec les intervenants et dans le cadre de négociations, afin de mieux soutenir la productivité, la réhabilitation et le bien-être des employés grâce à la Stratégie de mieux-être et de productivité en milieu de travail (en cours); • Continuer de superviser la mise en œuvre, à l'échelle de la fonction publique, de la nouvelle Directive sur la gestion du rendement^{viii} pour aborder de façon cohérente et délibérée le soutien et la gestion du rendement des employés, tout en promouvant et en soulignant l'excellence des employés (en cours); • Moderniser le système de gestion des personnes à l'échelle de la fonction publique afin de réduire les coûts à l'échelle de l'organisation et de rendre cohérente la prestation des services (en cours).	

Priorité 3 : Diriger la gestion de l'information (GI) et l'utilisation stratégique de la technologie de l'information (TI) pour rendre plus efficaces et efficaces l'exécution par l'organisation des programmes et la prestation des services gouvernementaux.

Type	Programmes
Permanente	Développement et surveillance des politiques de gestion Conception et prestation des programmes pangouvernementaux

Pourquoi est-ce une priorité?

Gérer l'information au même titre qu'un élément d'actif stratégique et selon une approche pangouvernementale favorise la prise de décisions éclairées, la transparence, l'accès, ainsi que l'exécution des programmes et la prestation des services. L'adoption, à l'échelle de l'organisation, de pratiques et de solutions modernes reposant sur des processus opérationnels normalisés réduira les coûts d'administration, améliorera la sécurité des systèmes de TI et des données, accroîtra la transparence et la reddition de comptes, rendra les employés plus productifs et réduira les dépenses globales du gouvernement au titre des services internes.

Selon le chapitre 7 du [Rapport du vérificateur général du Canada de l'automne 2014](#)^{ix}, le gouvernement doit protéger et bien gérer l'information qu'il utilise pour fournir ses programmes et services. En outre, dans son rapport intitulé *Les données ouvertes : La voie du futur*, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires presse le gouvernement du Canada de tenir son engagement à l'égard d'un gouvernement ouvert et souligne que le gouvernement doit « accroître sa collaboration et son harmonisation avec d'autres ordres de gouvernement, y compris avec ceux d'autres pays, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. »

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Diriger les activités liées au gouvernement ouvert, y compris la mise en œuvre du Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert, en mettant sur pied un secrétariat du gouvernement ouvert, en travaillant avec les provinces et les territoires, et en cernant de nouvelles activités favorisant la mobilisation accrue des Canadiens (en cours);
- Faire progresser une stratégie pangouvernementale sur le service et élaborer de nouveaux instruments de politique pour intensifier le libre-service numérique; faire progresser les projets pilotes pour les entreprises (Service des numéros d'entreprise) et les Canadiens (gestion de l'identité fédérée) pour faciliter l'adoption de l'approche « une fois suffit » (en cours); faire migrer l'information propre aux ministères vers le site [Canada.ca](#)^x et fournir un accès plus convivial aux services et à l'information au moyen des appareils mobiles et des médias sociaux (en cours);
- Renforcer la capacité de coordination du gouvernement en cas d'incidents en mettant à jour le Plan de gestion des incidents de la TI du gouvernement du Canada, ainsi que les rôles et les responsabilités (en cours);
- Renouveler la stratégie pangouvernementale de GI pour garantir que l'information est protégée en vertu d'un mandat public et gérée comme un élément d'actif stratégique afin de garantir l'efficacité de l'exécution des programmes et de la prestation des services (en cours);
- Accroître la capacité du gouvernement de gérer les dépenses de TI à l'échelle de l'organisation en intégrant la gestion par portefeuille des applications de TI à la planification des investissements (en cours);
- Transformer le programme pangouvernemental de rationalisation des applications, y compris les feuilles de route des applications de TI administratives de base et le nouveau processus opérationnel Mes RH du GC, afin de moderniser les systèmes internes, de renforcer la sécurité et la protection des renseignements personnels, de réduire les coûts, d'appuyer une meilleure analyse des opérations et d'accroître l'efficacité administrative (en cours).

Priorité 4 : Réduire encore davantage le fardeau administratif pour les entreprises et simplifier les règles gouvernementales internes pour accroître l'efficacité et réduire les coûts.

Type	Programmes
Permanente	Soutien et surveillance en matière de prise de décisions Développement et surveillance des politiques de gestion
Pourquoi est-ce une priorité? Dans son Plan d'action économique de 2014^{xi}, le gouvernement a réitéré son engagement de s'attaquer aux formalités réglementaires fédérales qui peuvent imposer un fardeau administratif aux entreprises canadiennes. En octobre 2012, le gouvernement a amorcé la mise en œuvre d'un ensemble exhaustif de réformes réglementaires dans le cadre du Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif^{xii}. Le plan adopte une approche fondée sur le bon sens pour réduire le fardeau administratif afin que les entrepreneurs puissent se concentrer sur leur expansion, sur l'innovation et sur la création d'emplois. Ces réformes sont conçues pour alléger le fardeau administratif des Canadiens et des entreprises, améliorer le service et la prévisibilité du système de réglementation, et faciliter les interactions avec les organismes de réglementation. De plus, le gouvernement reconnaît qu'il convient de poursuivre les efforts en vue d'examiner les obstacles administratifs internes pour favoriser l'efficacité et l'efficacité, en plus de réduire les coûts. Quels sont les plans pour réaliser cette priorité? • Appuyer le projet de loi C-21 en vue de donner force de loi à la Règle du « un pour un »^{xiii} et de limiter de façon permanente le fardeau administratif liée à la réglementation fédérale (en cours); • Exécuter le Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif, en établissant des normes de service pour les autorisations réglementaires à volume élevé afin d'accroître la prévisibilité, et mettre en œuvre les plans prospectifs de la réglementation afin de permettre aux entreprises de planifier pour l'avenir (en cours); • Faire rapport au sujet de la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif au moyen d'une fiche d'évaluation annuelle (en cours); • Trouver des occasions de renforcer et de rationaliser la suite des politiques du Conseil du Trésor^{xiv} afin de veiller à ce que les instruments de politique respectent les priorités de gestion du gouvernement, gèrent les risques d'envergure et rehaussent le rendement de gestion (en cours); • Continuer de mettre en œuvre le Cadre de responsabilisation de gestion^{xv} rationalisé et amélioré afin d'alléger le fardeau administratif et de fournir des renseignements plus utiles à propos des pratiques de gestion des organisations fédérales et de l'ensemble du gouvernement (en cours); • Mettre sur pied l'équipe spéciale de la réduction de la paperasse pour alléger le fardeau administratif et encourager l'emploi de processus allégés à l'échelle du gouvernement (nouvelle mesure).	

Priorité 5 : Continuer de mettre en œuvre l'initiative de renouvellement du milieu de travail du Secrétariat afin de moderniser son espace à bureaux, sa technologie et ses opérations internes, et d'accroître l'efficacité.

Type	Programmes
Permanente	Tous les programmes, y compris les Services internes
Pourquoi est-ce une priorité? Dans un contexte de retour à l'équilibre budgétaire, l'attention continue portée à la limitation des coûts aide le Secrétariat à accroître son efficacité et son efficacité internes à titre d'organisation, notamment son cadre de travail, ses processus et ses technologies. D'ici 2017, l'initiative de renouvellement du milieu de travail, qui s'étend sur quatre ans, se traduira par une modernisation de l'espace à bureau du Secrétariat et le réduira de 30 %; rationalisera et automatisera les opérations internes; utilisera des technologies de pointe pour augmenter la productivité des employés et la collaboration; et accroîtra l'efficacité à l'appui des responsabilités du Secrétariat à titre d'organisme central. Quels sont les plans pour réaliser cette priorité? • Mettre en œuvre des initiatives visant à rationaliser et à automatiser les processus internes, à réduire de façon significative la consommation de papier, et à accroître l'efficacité en ayant recours aux nouvelles technologies (en cours); • Instaurer de nouvelles technologies, de nouveaux outils et de nouvelles pratiques de gestion de l'information pour accroître la productivité et la collaboration et renforcer la sécurité de l'information à la disposition du Secrétariat (en cours); • Exécuter le plan de transformation du Secrétariat, intitulé <i>Voici le SCT</i>, afin de mettre en œuvre des initiatives en cours et de générer de nouvelles idées sur la conduite de ses activités, de fournir des outils modernes et économiques, et de veiller à ce que les employés disposent des moyens requis pour s'acquitter efficacement de leurs rôles. Les initiatives relevant de <i>Voici le SCT</i> comprennent l'initiative de renouvellement du milieu de travail, le Plan de ressources humaines 2014-2017, les processus allégés, la nouvelle AAP et les activités issues d'Objectif 2020^{xvi} (nouvelle mesure); • Consolider et réduire l'espace à bureaux et adopter des technologies habilitantes pour favoriser la collaboration et se doter d'un effectif mobile et branché grâce à l'initiative de renouvellement du milieu de travail, ce qui comprend le déménagement dans de nouveaux bureaux (en cours).	

Analyse des risques

Le Secrétariat surveille activement son contexte opérationnel afin de repérer et de gérer les risques qui pourraient se répercuter sur la concrétisation de son résultat stratégique, de ses priorités organisationnelles et des résultats escomptés de ses programmes. Les principaux risques sont présentés dans le profil de risque organisationnel (PRO) du Secrétariat, qui est mis à jour une fois par an. Le Secrétariat continue de se concentrer sur les quatre principaux risques exposés dans le tableau ci-dessous. Une stratégie d'intervention comprenant des mesures d'atténuation précises a été élaborée pour chacun des risques.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque ²	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Cybersécurité Les cybermenaces en constante évolution peuvent compromettre les systèmes d'information, l'infrastructure et les données du gouvernement du Canada, et perturber sensiblement l'exécution de ses programmes et la prestation de ses services.	Le Secrétariat continuera de travailler sur plusieurs fronts afin d'atténuer les risques liés aux cybermenaces en rapide évolution et il : • normalisera la capacité de coordination en cas d'incident; • élaborera des stratégies et des initiatives pour minimiser le risque qui pèse sur les fonds de renseignements du gouvernement du Canada; • mettra à jour les politiques et les plans; • mettra au point des outils permettant aux organisations fédérales de concevoir des programmes et des services sécuritaires et résilients; • assurera une supervision et une surveillance, conjointement avec les principaux organismes de sécurité (dont le Centre de la sécurité des télécommunications Canada et Services partagés Canada).	Développement et surveillance des politiques de gestion Conception et prestation des programmes pangouvernementaux

2. Les réponses précises établies au regard des risques organisationnels du Secrétariat seront surveillées et passées régulièrement en revue pour évaluer la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques, les changements du contexte des risques et tout ajustement qui pourrait être nécessaire.

Risque	Stratégie d'atténuation du risque ²	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Transformation des services administratifs La complexité et le rythme du programme de transformation pourraient dépasser la capacité des organisations fédérales et du Secrétariat de normaliser et de consolider les services administratifs.	Le Secrétariat continuera d'assurer le leadership et la supervision des réformes administratives du gouvernement afin qu'elles produisent les résultats escomptés et il : • dirigera la mise en œuvre de processus administratifs communs pour les fonctions clés (p. ex., gestion des ressources humaines et financières, gestion des documents); • élaborera un plan intégré qui tiendra compte des répercussions de la transformation des services administratifs et les autres initiatives pangouvernementales; • établira des mécanismes de gouvernance, appuyés sur la gestion des programmes organisationnels, afin de préciser les rôles et les responsabilités de tous les intervenants; • élaborera un plan de gestion du changement qui tiendra compte des changements de culture requis.	Soutien et surveillance en matière de prise de décisions Développement et surveillance des politiques de gestion Conception et prestation des programmes gouvernementaux
Gestion des dépenses Les lacunes relatives aux renseignements et à la capacité d'analyse du Secrétariat risquent de limiter sa capacité d'assumer une fonction de remise en question solide et de fournir des conseils avisés aux ministres sur les coûts et la gestion des dépenses.	Le Secrétariat continuera de mettre en œuvre des initiatives visant à garantir la mise en place de mécanismes et de capacités appropriés afin d'appuyer la prise de décisions éclairées au sujet des dépenses publiques, et il : • renforcera la capacité d'établissement des coûts et d'analyse des résultats, tant au Secrétariat que dans les organisations fédérales; • mobilisera plus rapidement les organisations pour élaborer de nouveaux projets; • continuera de surveiller la mise en œuvre de mesures pangouvernementales de réduction des coûts.	Soutien et surveillance en matière de prise de décisions Développement et surveillance des politiques de gestion Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique

Risque	Stratégie d'atténuation du risque ²	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Fonction publique très performante Les compétences et les aptitudes nécessaires pour assurer l'évolution et le degré élevé d'efficacité de la fonction publique risquent de ne pas correspondre aux politiques et outils actuels de gestion des personnes.	Le Secrétariat continuera de faire progresser d'importantes réformes pour veiller à ce que les pratiques de gestion des personnes du gouvernement s'harmonisent avec les besoins actuels et futurs, et il : • mettra au point des outils propices à la souplesse et à l'adaptation organisationnelles en réponse au changement; • utilisera des outils de gestion de l'information et de collaboration interne pour mettre en commun le savoir et les pratiques exemplaires à l'échelle du gouvernement; • passera en revue le Programme de gestion du rendement pour les cadres supérieurs et utilisera les données en temps réel et l'information disponibles pour mettre en œuvre le Programme de gestion du rendement pour les employés; • mettra en place les compétences clés en leadership pour le niveau EX.	Développement et surveillance des politiques de gestion Conception et prestation des programmes pangouvernementaux

Le Secrétariat continue d'évoluer dans un contexte dynamique alors qu'il met de l'avant d'importantes réformes pour rendre le gouvernement moderne, efficient et très performant. Tel est le contexte stratégique et organisationnel dans lequel le Secrétariat gère les risques recensés pour la période de 2015 à 2018.

Les efforts déployés par le Secrétariat pour transformer et moderniser le gouvernement ont pour toile de fond de rapides progrès technologiques et l'utilisation croissante des appareils mobiles et de l'accès à distance. En dépit des efforts déployés à ce jour, l'augmentation de la sophistication des menaces présente toujours un risque. En réponse aux incidents de cette nature, les citoyens et les partenaires du Canada (y compris l'industrie et les autres administrations) exigeront que le gouvernement du Canada protège les renseignements à leur sujet afin que l'exécution des programmes et la prestation des services soient sécuritaires et résilientes. À titre de responsable pangouvernemental de la politique et des normes sur la sécurité des TI, le Secrétariat doit travailler avec d'autres organisations fédérales à l'appui d'une approche coordonnée et stratégique en matière de cyber sécurité. Afin de composer avec ce risque permanent, le Secrétariat a mis au point une réponse progressive qui inclut les leçons tirées d'incidents significatifs pour suivre les progrès de la technologie et contrer les menaces importantes.

Réduire le coût de l'administration publique et optimiser l'argent des contribuables restent une priorité de tous les instants. Le [budget fédéral de 2014](#)^{xvii} a réitéré l'engagement de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2015, surtout au moyen de mesures de contrôle des coûts comprenant des améliorations de l'administration du gouvernement et de la prestation des services. Pour appuyer le Conseil du Trésor, le Secrétariat doit fournir au gouvernement les renseignements exhaustifs, exacts et fiables requis pour assurer la prise de décisions financières éclairées. Cela est d'autant plus important alors que le contexte budgétaire est maintenant de plus en plus imprévisible. Afin de jouer son rôle et de combler toute lacune éventuelle de l'information et de la capacité d'analyse, le Secrétariat continuera de tirer parti des réponses aux risques des années précédentes en insistant davantage sur la mobilisation, la sensibilisation et la communication en temps opportun avec d'autres organismes centraux.

Le gouvernement continuera d'utiliser la technologie pour accroître l'efficacité et réduire les coûts associés à ses fonctions administratives (p. ex., ressources humaines, finances, gestion des documents). Ce volet de travail complexe et permanent consiste à normaliser, à consolider et à simplifier les processus et les systèmes administratifs qui sous-tendent les activités des organisations fédérales. Depuis l'an dernier, de nombreuses réponses aux risques ont été mises en place avec succès, et la réponse du Secrétariat au risque a mûri de façon notable.

Enfin, à mesure que le gouvernement s'adapte à la réalité d'aujourd'hui, les compétences et les aptitudes nécessaires pour assurer l'évolution et le degré élevé d'efficacité de la fonction publique risquent de ne pas correspondre aux politiques et outils actuels de gestion des personnes. Pour appuyer l'employeur de l'administration publique centrale, le Secrétariat doit faire preuve de leadership pour moderniser la gestion des personnes, notamment en examinant et en mettant à jour les politiques et les outils existants pour disposer d'un effectif très performant. À cette fin, le Secrétariat instaure un programme de gestion du rendement qui se traduira par un rendement accru et par une plus grande productivité au sein de la fonction publique.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
6 892 444 333	6 892 444 333	6 565 417 791	6 562 257 199

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1844	1769	1760

Sommaire de la planification budgétaire pour le résultat stratégique et pour les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique : Une bonne gouvernance et gérance saine en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens							
Soutien et surveillance en matière de prise de décisions	s.o.	s.o.	s.o.	47 506 141	47 506 141	47 927 651	47 846 414
Développement et surveillance des politiques de gestion	s.o.	s.o.	s.o.	73 826 361	73 826 361	71 875 824	71 941 055
Conception et prestation des programmes pangouvernementaux	s.o.	s.o.	s.o.	50 671 220	50 671 220	48 051 421	44 338 351
Résultat stratégique : Le gouvernement est bien géré et responsable, et les ressources sont attribuées pour atteindre les résultats.							
Cadres de gestion	58 544 372	57 875 343	58 194 955	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Gestion des ressources humaines	60 974 838	57 834 089	140 043 098	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Gestion des dépenses	31 046 559	35 573 464	32 180 870	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Gestion financière	30 866 718	31 291 934	34 452 056	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	2 500 372 808	2 629 221 633	6 039 468 675	6 645 161 074	6 645 161 074	6 333 254 397	6 333 254 397
Total partiel	2 681 805 295	2 811 796 463	6 304 339 654	6 817 164 796	6 817 164 796	6 501 109 293	6 497 380 217
Services internes – Total partiel	80 220 719	80 724 486	71 296 333	75 279 537	75 279 537	64 308 499	64 876 983
Total	2 762 026 013	2 892 520 949	6 375 635 987	6 892 444 333	6 892 444 333	6 565 417 791	6 562 257 199

Nota :

Toute différence, aussi petite soit-elle, est attribuable à l'arrondissement.

En 2015-2016, le Secrétariat a révisé son AAP afin de mieux refléter ses activités opérationnelles de base et d'appuyer l'atteinte des résultats attendus.

En 2015-2016, le Secrétariat a révisé son AAP afin de mieux refléter ses activités opérationnelles de base et d'appuyer l'atteinte des résultats attendus. Les différences marquées entre la structure de l'ancienne AAP et celle de la nouvelle expliquent pourquoi les dépenses de 2012-2013 et de 2013-2014 et les prévisions de dépenses de 2014-2015 n'ont pas été révisées.

Le tableau qui précède montre :

- ▶ les dépenses réelles pour 2012-2013 et 2013-2014, d'après les Comptes publics;
- ▶ les prévisions de dépenses pour 2014-2015, qui traduisent les niveaux autorisés à la fin de l'exercice et sont réputées être égales aux dépenses prévues;
- ▶ les dépenses prévues pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 qui figurent dans la Mise à jour annuelle des niveaux de référence du ministère.

On trouvera de plus amples renseignements au sujet des dépenses prévues à la section II : analyse des programmes par résultat stratégique.

Les fonds pangouvernementaux et les paiements en tant qu'employeur de la fonction publique constituent la plus grande part des dépenses prévues du Secrétariat. Près de 57 % des dépenses consacrées à ce programme sont transférées à d'autres ministères et organismes et engagées par ceux-ci pour des postes comme les reports de budget de fonctionnement et d'immobilisations, les indemnités de cessation d'emploi, les prestations parentales et d'autres besoins (crédits centraux 5, 10, 15, 25, 30 et 33). Les autorisations totales pouvant être utilisées par le Secrétariat sont réduites en conséquence.

L'écart significatif entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (4 milliards de dollars par année en moyenne) se rapporte à la distribution de fonds des crédits centraux à d'autres organisations. Ces dépenses sont présentées en détail dans les crédits de fonctionnement de ces organisations. Le reste des fonds de ce programme est affecté aux paiements en tant qu'employeur de la fonction publique, ce qui comprend les revenus et les dépenses au titre du Régime de soins de santé de la fonction publique, du Régime de soins dentaires de la fonction publique, de l'assurance-invalidité, des charges sociales provinciales (Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, Ontario et Québec) et d'autres programmes.

L'augmentation des dépenses au titre des prestations d'invalidité et de santé et la baisse des recettes dans les fonds renouvelables et les comptes spéciaux se rapportant aux paiements en tant qu'employeur de la fonction publique font que les dépenses réelles ont augmenté de 130,5 millions de dollars entre 2012-2013 et 2013-2014.

En ce qui touche les prévisions de dépenses pour les activités du Secrétariat, les dépenses devraient augmenter de 3,4 milliards de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2013-2014. La hausse prévue est en grande partie attribuable au fait que les fonds des crédits centraux n'ont pas encore été attribués aux autres organisations.

On prévoit que les dépenses du Secrétariat diminueront de 330 millions de dollars entre 2015-2016 et 2017-2018, surtout à cause d'une réduction du crédit central 30, Besoins en matière de rémunération. Les paiements liés à l'élimination des indemnités de départ accumulées ont presque tous été versés, et ces dépenses devraient revenir à leurs niveaux de référence historiques d'ici 2016-2017.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le [cadre pangouvernemental](#)^{xviii} (en dollars)

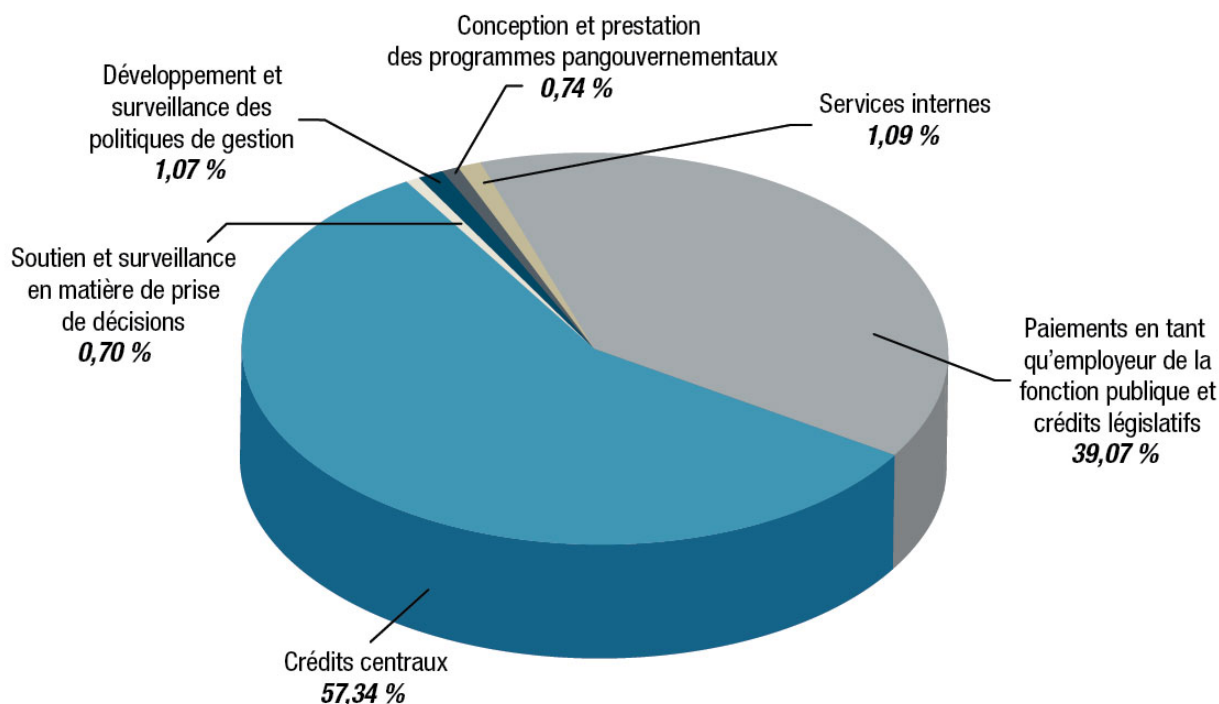
Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
Une bonne gouvernance et gestion saine en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens	Soutien et surveillance en matière de prise de décisions	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	47 506 141
	Développement et surveillance des politiques de gestion	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	73 826 361
	Conception et prestation des programmes pangouvernementaux	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	50 671 220
	Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	6 645 161 074

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	S.O.
Affaires sociales	S.O.
Affaires internationales	S.O.
Affaires gouvernementales	6 817 164 796

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Figure 1. Dépenses totales prévues de 6,9 milliards de dollars pour 2015-2016



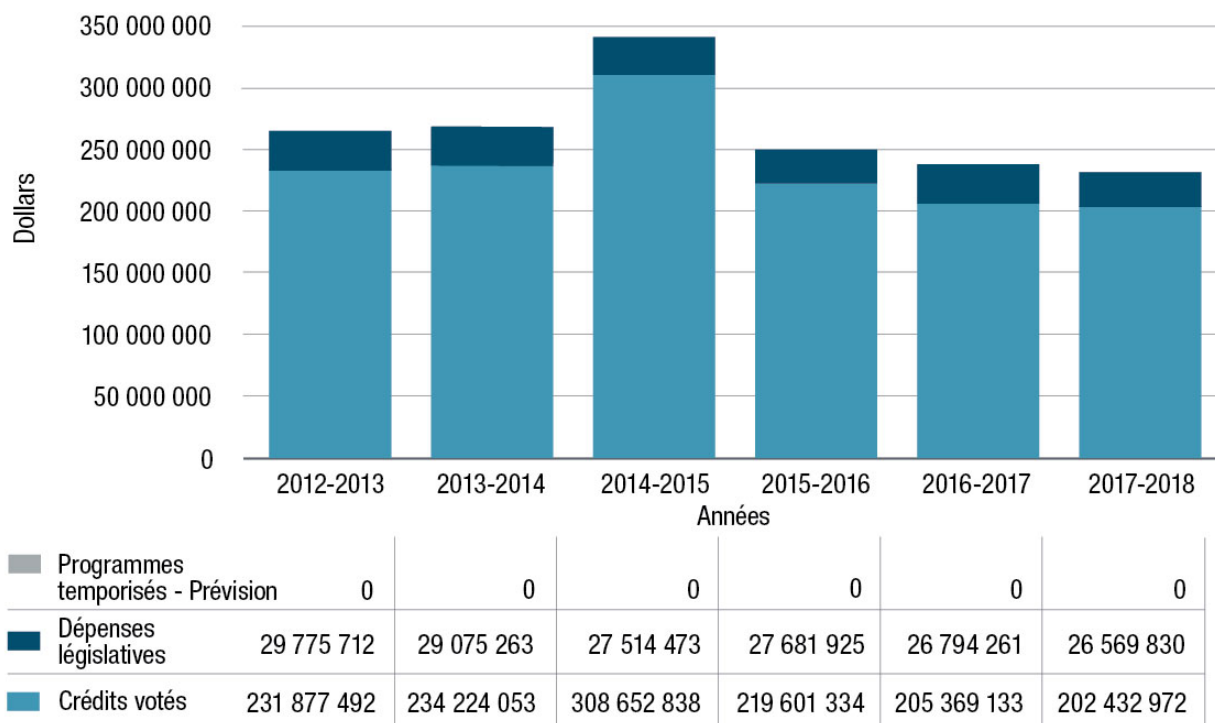
Pour l'exercice 2015-2016, les dépenses prévues du Secrétariat s'élèvent à 6,9 milliards de dollars. Cela comprend 4,0 milliards (57,3 %) dans des crédits centraux pour bonifier les crédits des ministères et des organismes.

La majeure partie du solde (2,7 milliards de dollars) se rapporte au rôle du Secrétariat afin d'appuyer le Conseil du Trésor en tant qu'employeur de l'administration publique centrale. Ces fonds sont utilisés aux fins suivantes :

- ▶ Régimes de retraite, avantages sociaux et assurances de la fonction publique, y compris le versement de la partie des cotisations de l'employeur pour les soins de santé, le maintien du revenu et l'assurance-vie;
- ▶ Paiements liés aux régimes d'assurance-maladie provinciaux;
- ▶ Paiement des charges sociales provinciales et de la taxe de vente du Québec sur les primes d'assurance;
- ▶ Provisionnement des déficits actuariels de la Caisse de retraite de la fonction publique.

Le reste, soit 0,3 milliards de dollars, a directement trait aux opérations du Secrétariat et à ses quatre autres programmes : Soutien et surveillance en matière de prise de décisions, Développement et surveillance des politiques de gestion, Conception et prestations des programmes pangouvernementaux, et Services internes.

Figure 2. Tendances relatives aux dépenses de programme du ministère (crédit 1)

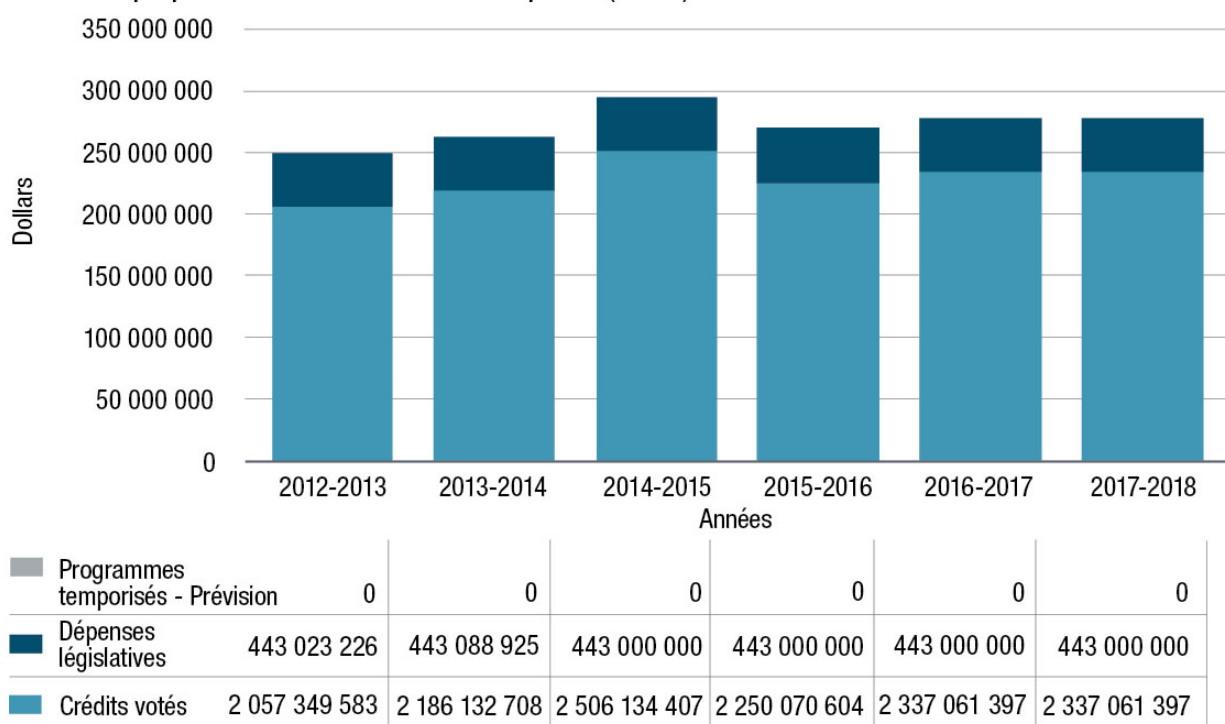


Le profil des dépenses de fonctionnement du Secrétariat comprend les salaires, les coûts non salariaux à l'appui de ses activités, les postes législatifs constitués de cotisations aux régimes de prestations des employés, et les autres postes législatifs visant ses propres employés.

Des règlements à l'amiable expliquent l'augmentation entre les dépenses réelles de 2013-2014 et les dépenses prévues de 2014-2015. La diminution entre les dépenses prévues de 2014-2015 et celles de 2015-2016 est surtout liée à un règlement à l'amiable, au renouvellement du Web, à la communauté nationale des gestionnaires, aux besoins en matière de rémunération et au report prospectif du budget de fonctionnement.

Les dépenses de programmes devraient continuer de baisser jusqu'en 2017-2018 avec l'échéance d'initiatives comme le Renouvellement du milieu de travail, le Programme d'apprentissage mixte, le renouvellement du Web, le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, de même que la Stratégie de mieux-être et de productivité en milieu de travail.

Figure 3. Paiements en tant qu'employeur de la fonction publique (Crédit 20) et divers postes législatifs – Graphique des tendances relatives aux dépenses (dollars)



Les dépenses au titre des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique et des postes législatifs représentent la partie des cotisations patronales requises aux termes des divers régimes d'assurance parrainés par le gouvernement du Canada. Ces montants incluent aussi des postes législatifs au titre de paiements versés en application de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public* et des cotisations patronales versées aux termes de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur l'assurance-emploi* et de lois connexes.

Les dépenses liées aux assurances de la fonction publique ont augmenté de 129 millions de dollars entre 2012-2013 et 2013-2014 en raison de la hausse du taux des cotisations au Régime d'assurance-invalidité, de la cessation de l'exonération de primes à l'égard de l'assurance-invalidité de longue durée du Régime d'assurance-vie et d'assurance-invalidité de la Gendarmerie royale du Canada, de l'utilisation accrue du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) par les participants, et d'une diminution des montants recouvrés au titre de la part de l'employeur des régimes d'assurance d'autres ministères en lien avec les comptes spéciaux et les fonds renouvelables.

Les paiements en tant qu'employeur de la fonction publique ont augmenté de 320 millions de dollars entre 2013-2014 et 2014-2015, puis diminué de 256,1 millions entre 2014-2015 et 2015-2016, surtout à cause d'un paiement supplémentaire ponctuel pour le Régime d'assurance-revenu militaire et de l'instauration de modifications des prestations du RSSFP.

Les dépenses prévues entre 2015-2016 et 2017-2018 devraient augmenter de 87 millions de dollars, surtout en raison de l'augmentation anticipée du recours au RSSFP par chaque participant, de l'augmentation des coûts unitaires aux termes du Régime de services dentaires pour les pensionnés et du Régime de soins dentaires de la fonction publique, et d'une hausse des cotisations patronales directement liée à l'accroissement de la masse salariale.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits opérationnels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, veuillez consulter le [*Budget principal des dépenses 2015-2016*](#)^{xix} sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

La présente section décrit chacun des programmes et des sous-programmes du Secrétariat, de même que leurs résultats attendus, leurs indicateurs de rendement et leurs cibles, en accord avec la *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats*^{xx}. Elle présente les ressources humaines et financières prévues pour chaque programme et sous-programme, et expose d'importantes initiatives prévues pour 2015-2016.

La nouvelle architecture d'alignement des programmes (AAP) du Secrétariat, les indicateurs de rendement révisés, de même que leurs cibles et dates d'échéance, servent de fondement au *Rapport sur les plans et les priorités*. Le rendement au regard des résultats attendus sera présenté dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016* du Secrétariat.

Résultat stratégique : Une bonne gouvernance et gérance saine en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Rang occupé par le Canada suivant les indicateurs de gouvernance mondiaux de la Banque mondiale (anglais seulement) ^{xxi} – indicateur 3 « Efficacité du gouvernement »	Figurer parmi les 10 premiers pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Tous les ans

Les résultats obtenus à l'appui du résultat stratégique du Secrétariat rehaussent l'efficacité et l'efficience du gouvernement fédéral; soutiennent le processus décisionnel du Parlement, du Conseil du Trésor et du Cabinet; et font en sorte que les Canadiens sont bien servis par un gouvernement responsable et transparent. Un gouvernement efficace contribue à l'avantage concurrentiel du Canada et constitue une base solide en ce qui concerne la sécurité, la stabilité et la prospérité. Le résultat stratégique s'appuie sur cinq programmes :

- ▶ Soutien et surveillance en matière de prise de décisions;
- ▶ Développement et surveillance des politiques de gestion;
- ▶ Conception et prestation des programmes pangouvernementaux;
- ▶ Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique;
- ▶ Services internes.

Programme 1.1 : Soutien et surveillance en matière de prise de décisions

Description

Par l'intermédiaire du programme Soutien et surveillance en matière de prise de décisions, le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor dans son rôle de Conseil de gestion du gouvernement du Canada et de bureau du budget du cycle des dépenses pangouvernementales. Il s'agit notamment d'appuyer les efforts de promotion du gouvernement en matière d'optimisation des ressources et de résultats pour les Canadiens au moyen de divers programmes et diverses activités.

Ce programme atteint ses résultats en fournissant des conseils stratégiques indépendants, des analyses, une orientation, et de la surveillance des programmes, des activités et des dépenses. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada examine les présentations ministérielles, fournit des recommandations au Conseil du Trésor, en plus de coordonner l'affectation des dépenses aux différents programmes et organisations gouvernementaux et de produire des rapports à ce sujet.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
47 506 141	47 506 141	47 927 651	47 846 414

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
377	378	377

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le gouvernement a le soutien nécessaire pour promouvoir l'optimisation des ressources des programmes et des activités.	Les organisations gouvernementales sont d'accord ou fortement d'accord que les agents du secteur des programmes du Secrétariat prodiguent des conseils constructifs durant le processus de présentation au Conseil du Trésor.	70 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ renforcera la surveillance et la présentation des dépenses du gouvernement et appuiera les organisations fédérales grâce au processus des présentations au Conseil du Trésor au moyen d'une mobilisation collaborative et de conseils (en cours);
- ▶ aidera le Conseil du Trésor à examiner les propositions de financement, y compris les initiatives de transformation opérationnelle et les programmes à durée limitée, afin de promouvoir des dépenses efficaces et efficaces qui s'harmonisent avec les priorités générales du gouvernement et les appuient (en cours).

Sous-programme 1.1.1 : Soutien des décisions du Cabinet

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Soutien des décisions du cabinet, le Secrétariat appuie le processus décisionnel en fournissant des conseils relatifs à l'affectation des ressources, aux risques et au respect des lois et des politiques ainsi que des objectifs et des priorités du gouvernement du Canada. L'objectif est de fournir au Conseil du Trésor et aux autres comités du Cabinet les meilleurs conseils et analyses possibles en ce qui concerne les présentations ministérielles afin d'atteindre des résultats pour les Canadiens.

Ce sous-programme atteint ses résultats en fournissant des conseils et une orientation sur les présentations au Conseil du Trésor et des mémoires au Cabinet. Le Secrétariat veille à faire une analyse critique de l'ensemble des propositions faites au Cabinet. Il appuie également le Conseil du Trésor en tant que comité de ministres en prenant en considération les règlements pris par le gouverneur en conseil ainsi que les décrets du gouverneur en conseil.

Ressources humaines et financières

Dépenses prévues des ressources financières budgétaires (en dollars)			Ressources humaines (ETP)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
30 537 739	30 510 574	30 307 190	242	241	240

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le Cabinet prend des décisions éclairées et opportunes concernant les présentations au Conseil du Trésor et au gouverneur en conseil et les mémoires au Cabinet.	Les organisations gouvernementales sont d'accord ou fortement d'accord que les agents du Secrétariat effectuent une analyse critique efficace.	70 %	Mars 2016
	Pourcentage de commentaires sur les présentations au Conseil du Trésor et sur les projets de règlement au gouverneur en conseil parvenus aux ministères clients conformément à la norme de service établie.	90 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ passera en revue les documents du Cabinet, y compris les propositions de paiements de transfert, pour garantir le respect des politiques du gouvernement du Canada en matière de gestion financière (en cours);
- ▶ renforcera la fonction de remise en question, fera preuve de diligence raisonnable, et accroîtra la rigueur de l'information financière sur les présentations au Conseil du Trésor et les autres propositions soumises au Cabinet (en cours);
- ▶ appuiera le système de gestion des dépenses en misant sur le Centre d'expertise en établissement des coûts afin de renforcer la capacité, de remettre les coûts en question et d'accroître la qualité de l'information financière pour la prise de décisions en soumettant les estimations de coûts contenues dans les documents du Cabinet à un processus renforcé de diligence raisonnable (nouvelle mesure).

Sous-programme 1.1.2 : Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources, le Secrétariat fournit des conseils et des analyses concernant les dépenses du gouvernement, y compris la rémunération du personnel. Il appuie également la prise de décisions en fournissant des renseignements fiables, détaillés et opportuns au Parlement et au public, ainsi qu'en établissant des rapports sur les dépenses et l'affectation des ressources. Il s'agit de promouvoir la responsabilisation et la transparence en matière de gestion des dépenses du gouvernement.

Ce sous-programme atteint ses résultats en collaborant avec les ministères et les organismes fédéraux – comme la plupart des sociétés d'État – et en menant des recherches et des analyses sur la tendance en matière de dépenses, afin d'appuyer la planification des dépenses, l'affectation des ressources et la prise de décisions axée sur les résultats.

Dans le cadre de ce sous-programme, il faut également rendre compte des dépenses pangouvernementales au Parlement et à la population canadienne.

La *Loi sur la gestion des finances publiques*^{xxii} ainsi que les lois de crédit associées aux budgets de dépenses sont les principales lois auxquelles les activités de ce sous-programme sont assujetties.

Ressources humaines et financières

Dépenses prévues des ressources financières budgétaires (en dollars)			Ressources humaines (ETP)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
16 968 402	17 417 077	17 539 224	135	137	137

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les dépenses gouvernementales sont gérées efficacement.	Les états financiers consolidés du gouvernement du Canada reçoivent une opinion d'audit non modifiée du vérificateur général du Canada.	Oui	Mars 2016
Les organisations obtiennent à temps les ressources dont elles ont besoin.	Pourcentage des ajustements apportés à temps et correctement aux crédits et affectations consentis aux organisations après l'approbation parlementaire des subsides.	100 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ abordera les économies dans une optique pangouvernementale, maximisera les gains d'efficience opérationnelle potentiels et améliorera le service aux Canadiens en fournissant des conseils et des consignes sur les rapports financiers, les politiques et les normes comptables du Conseil du Trésor (nouvelle mesure);
- ▶ établira la présentation et le contenu des Comptes publics du Canada 2015-2016, y compris les états financiers consolidés (en cours);
- ▶ suivra le rendement financier des organisations fédérales faisant rapport au receveur général (en cours);
- ▶ participera à l'élaboration de normes comptables du secteur public, au pays et à l'échelle internationale (en cours).

Programme 1.2 : Développement et surveillance des politiques de gestion**Description**

Par l'intermédiaire du programme Développement et surveillance des politiques de gestion, le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor en tant que d'établir des principes de gouvernance et de gestion efficaces en adoptant une orientation stratégique pangouvernementale dans des secteurs ciblés. L'objectif est de créer un cadre de politique sur la saine gestion à l'intention du gouvernement du Canada.

Ce programme atteint ses résultats en communiquant clairement les attentes en matière de gestion aux administrateurs généraux, en adoptant des approches fondées sur divers principes et en surveillant la conformité aux politiques en fonction des risques. Le Secrétariat élabore et examine les politiques; dirige, appuie et surveille la mise en œuvre de ces politiques; et évalue le rendement ministériel au moyen de diverses composantes de gestion. Il mobilise également les collectivités fonctionnelles et entreprend des démarches de sensibilisation et de surveillance pour promouvoir le respect des politiques et le renforcement des capacités.

Ce programme repose sur différentes lois telles que la *Loi sur la gestion des finances publiques*^{xxiii}, la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*^{xxiv} et la *Loi fédérale sur la responsabilité*^{xxv}.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
73 826 361	73 826 361	71 875 824	71 941 055

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
552	545	539

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ministères et organismes gèrent efficacement les ressources et biens publics dans les principaux secteurs de politique.	Pourcentage des organisations qui se conforment aux principales exigences de politique.	95 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ misera sur l'expertise et le savoir des organisations fédérales en matière de gestion financière pour appuyer l'observation et la gestion efficace des ressources. Les activités prévues de gestion des talents des cadres supérieures seront mises en œuvre entre 2015 et 2018 (en cours);
- ▶ utilisera les résultats du CRG et la perspective organisationnelle qu'ils fournissent pour évaluer la conformité aux principales exigences de politique du Conseil du Trésor (en cours);

- ▶ élaborera et fournira des interprétations, des conseils, des consignes et un soutien aux organisations fédérales pour faire avancer la mise en œuvre de règlements, de cadres et de politiques dans des domaines comme la gestion financière et la gestion des personnes, la gestion et la technologie de l'information, de même que la gestion externe et organisationnelle (en cours);
- ▶ surveillera le rendement pour veiller à ce que le gouvernement soit bien géré et responsable (p. ex., Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, CRG) (en cours);
- ▶ recensera des occasions de renforcer et de rationaliser la [suite des politiques du Conseil du Trésor](#)^{xxvi} afin de veiller à ce que les instruments de politique respectent les priorités de gestion du gouvernement, permettent de gérer les risques d'envergure, rehaussent le rendement de gestion, et aident les administrateurs généraux à fournir des conseils au sujet de leurs pouvoirs directs (en cours);
- ▶ continuera de suivre la mise en œuvre des règlements et des instruments de politique sur la gestion des personnes par les institutions fédérales, de même que l'élaboration par ces dernières de solutions de GI-TI, et d'en rendre compte (en cours).

Sous-programme 1.2.1 : Politique de gestion financière

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Politique de gestion financière, le Secrétariat fournit une orientation aux organisations fédérales sur l'administration saine de l'argent des contribuables et des biens du gouvernement. Ce sous-programme permet de renforcer la gestion financière, la gestion des biens immobiliers et du matériel, la planification des investissements, la gestion de projets et les acquisitions à l'échelle de la fonction publique fédérale. Il vise en outre à promouvoir une administration saine et une optimisation des ressources, à fournir une orientation sur la normalisation de la gestion des ressources publiques, y compris en ce qui concerne la gestion financière et la gestion des actifs et des services acquis dans l'ensemble du gouvernement du Canada.

Il s'agit de fournir une orientation stratégique et un leadership aux ministères : en élaborant et en tenant à jour des politiques, une orientation et des pratiques; en soutenant des collectivités viables et professionnelles (p. ex., finances, acquisitions, gestion du matériel, biens immobiliers); en surveillant le rendement et la conformité des ministères; et en aidant à améliorer l'efficacité globale des activités du gouvernement. Cela comprend des activités de développement des collectivités, d'apprentissage et de relations externes.

Ce sous-programme relève principalement de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#)^{xxvii}.

Ressources humaines et financières

Dépenses prévues des ressources financières budgétaires (en dollars)			Ressources humaines (ETP)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
12 034 021	12 314 414	12 166 757	79	79	80

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les politiques de gestion financière sont efficaces en ce qui a trait à la promotion de la saine gestion et de l'optimisation des ressources à l'échelle du gouvernement du Canada.	Pourcentage des organisations qui appliquent un programme de surveillance continue axé sur les risques dans les trois secteurs de contrôle afin d'assurer l'efficacité des contrôles internes en matière de rapports financiers.	80 %	Mars 2016
	Pourcentage des organisations ayant un plan relatif au système de gestion financière approuvé par le dirigeant principal des finances, conformément à la <i>Politique sur la gestion des systèmes de gestion financière</i> ^{xxviii} et à la directive connexe.	80 %	Mars 2016
	Pourcentage des organisations qui respectent les principales exigences de politique sur la gestion des services acquis et des actifs.	80 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ surveillera la conformité des organisations avec la *Politique sur le contrôle interne*^{xxix} en aidant les organisations fédérales à renforcer leurs régimes de contrôle interne grâce à un suivi et à des essais continus, et en les aidant à protéger l'intégrité de l'information qui sous-tend leurs états financiers (en cours);
- ▶ améliorera l'administration et l'exécution de programmes de paiements de transfert aux Canadiens en collaboration avec d'autres organisations (en cours);

- ▶ mettra en œuvre la *Ligne directrice sur l'attestation du dirigeant principal des finances pour les présentations au Cabinet*^{xxx} par souci de clarté à l'égard de l'établissement des coûts et pour veiller à ce que toutes les organisations appliquent une approche rigoureuse et cohérente à l'établissement du coût des propositions de financement (c.-à-d. au moyen d'une formation poussée sur l'estimation des coûts) (en cours);
- ▶ terminera l'examen quinquennal des instruments associés à la *Politique de planification des investissements - Actifs et services acquis*^{xxx}, à la *Politique sur la gestion des projets*^{xxxii}, à la *Politique sur la gestion des biens immobiliers*^{xxxiii} et à la *Politique sur la gestion du matériel*^{xxxiv} (en cours).

Sous-programme 1.2.2 : Politique de gestion des personnes

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Politique de gestion des personnes, le Secrétariat appuie les activités du Conseil du Trésor en tant qu'employeur de l'administration publique centrale. Ce sous-programme assure un leadership pangouvernemental par la voie de cadres stratégiques facilitants, d'engagement stratégique et de l'infrastructure de prestation des services en ressources humaines pour la haute performance et l'excellence en leadership dans la gestion des personnes. Il facilite la gestion financière prudente des ressources dans les domaines de la classification, de la rémunération globale (négociation collective, traitements et salaires, conditions d'emploi, pensions et avantages sociaux) et des relations de travail.

Pour aider les administrateurs généraux et fournir au Parlement et à la population canadienne une vision claire de l'état global de la gestion des personnes, ce sous-programme développe et surveille la mise en œuvre des cadres stratégiques, incluant pour la direction supérieure; classification; valeurs et éthique et pour les langues officielles. Il établit des indicateurs de mesures du rendement de la gestion des personnes, évalue et fait rapports du rendement des organisations dans la gestion des personnes; de même qu'il assure la collecte et l'analyse de données fiables et uniformes sur la fonction publique. Cela comprend des activités de développement des collectivités, d'apprentissage et de relations externes.

Ce programme repose sur différentes lois telles que la *Loi sur la gestion des finances publiques*^{xxxv}, la *Loi fédérale sur la responsabilité*^{xxxvi}, la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*^{xxxvii}, la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*^{xxxviii} et la *Loi sur les langues officielles*^{xxxix}.

Ressources humaines et financières

Dépenses prévues des ressources financières budgétaires (en dollars)			Ressources humaines (ETP)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
27 789 543	27 445 128	27 905 963	231	229	229

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les politiques et l'infrastructure de gestion des personnes contribuent à la gestion efficace des personnes au sein du gouvernement du Canada.	Pourcentage des employés dont le rendement a été évalué à la fin du cycle de gestion du rendement.	95 %	Mars 2016
	Pourcentage de la représentation de chacun des quatre groupes désignés pour l'équité en matière d'emploi au sein des organisations du secteur public par rapport à l'effectif, pourcentage de l'aménagement des effectifs.	100 %	Mars 2016
	Pourcentage des employés qui indiquent que leur organisation les traite avec respect.	Amélioration par rapport aux résultats du SAFF ^{xl, 3} de 2011	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ supervisera la modernisation du programme de classification des postes et examinera la structure des groupes professionnels, en accord avec la priorité du gouvernement de promouvoir une fonction publique abordable, moderne et très performante (nouvelle mesure);
- ▶ mettra en place les compétences clés en leadership pour répondre aux besoins changeants de la fonction publique (nouvelle mesure);
- ▶ fera progresser le programme global des ressources humaines, y compris la gestion stratégique de la rémunération (en cours);

3. Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) est mené tous les trois ans. Le dernier cycle remonte à l'automne 2014.

- ▶ travaillera avec les intervenants (p. ex., les organisations, les agents négociateurs et la [Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique](#)^{xli}) afin de préparer la mise en œuvre des modifications apportées aux dispositions en matière de recours de la [Loi sur les relations de travail dans la fonction publique](#)^{xlii} et de lois connexes (en cours);
- ▶ fournira des analyses factuelles et des recommandations pour moderniser la structure de classification et de rémunération des cadres supérieurs afin d'attirer et de maintenir en poste les leaders de demain (en cours).

Sous-programme 1.2.3 : Politiques de gestion de l'information et de la technologie de l'information

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Politique de gestion de l'information et de la technologie de l'information, le Secrétariat fournit une orientation stratégique et un leadership aux institutions fédérales en matière de tenue de dossiers, de veille stratégique, de gestion des données, de gestion du contenu Internet, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, ainsi que de gestion de la cybersécurité et de la technologie de l'information. Il s'agit de protéger l'information comme une fiducie d'intérêt public et de traiter cette information comme un bien stratégique. Le Secrétariat crée un environnement favorisant l'information ouverte et permettant aux Canadiens d'exercer leurs droits d'accéder à l'information et de l'utiliser, un environnement au sein duquel les renseignements personnels sont protégés contre la collecte, l'utilisation et la divulgation non autorisées. Il s'agit d'encourager l'amélioration continue de la gestion de l'information et de la technologie de l'information au sein du gouvernement du Canada en mettant de l'avant les principes et les normes qui appuient l'atteinte des objectifs de transformation organisationnelle du gouvernement du Canada et qui respectent les priorités des ministères.

Il s'agit également d'élaborer et de tenir à jour les instruments de politique, d'encourager la collaboration entre les institutions gouvernementales, de surveiller et de superviser le rendement des politiques ministérielles et de fournir un leadership. Cela comprend les activités de développement des collectivités, d'apprentissage et de relations externes.

Ressources humaines et financières

Dépenses prévues des ressources financières budgétaires (en dollars)			Ressources humaines (ETP)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
18 560 668	17 456 959	17 275 819	122	120	116

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les institutions fédérales gèrent efficacement l'information et la technologie.	Pourcentage des institutions fédérales dont les dirigeants s'investissent dans la gestion de la technologie de l'information.	70 %	Mars 2016
	Pourcentage des institutions fédérales qui appliquent des stratégies et des plans pour la gestion efficace de l'information et de la technologie.	70 %	Mars 2016
	Pourcentage des institutions fédérales conformes aux initiatives du gouvernement du Canada et activement investies en la matière.	La cible sera fixée lorsque les données finales du CRG pour 2014-2015 seront disponibles	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ mobilisera les responsables de l'information et de la technologie au gouvernement du Canada pour garantir l'utilisation stratégique de la gestion de l'information (GI) et de la technologie de l'information (TI) afin que la transformation et la fourniture des programmes et des services gouvernementaux à l'échelle de l'organisation soient plus sécuritaires, plus efficaces et plus efficaces (en cours);
- ▶ accroîtra la capacité du gouvernement de répondre aux cyber menaces, de se remettre des cyber incidents et de tenir compte des leçons apprises en instaurant des outils, des gabarits et des pratiques exemplaires dans le cadre du renouvellement de l'infrastructure institutionnelle de TI et d'activités de développement et de mise en commun du savoir (en cours);
- ▶ travaillera avec les principaux organismes de sécurité pour appuyer les activités de coordination lors d'un incident, notamment en cernant les répercussions des incidents sur les activités (en cours);
- ▶ modernisera le portefeuille de GI-TI et dirigera l'exécution efficace de stratégies pour rendre les opérations et les services gouvernementaux efficaces, interopérables, responsables, transparents et sécuritaires à l'appui du programme de transformation (en cours);
- ▶ modernisera l'administration du programme d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) en élaborant une approche pangouvernementale afin de rehausser l'efficacité et l'accessibilité, et ce, en instaurant un système de demandes et de paiements en ligne accessible au ouvert.canada.ca^{xliii} permettant de chercher des sommaires d'AIPRP (en cours).

Sous-programme 1.2.4 : Politiques externes

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Politiques externes, le Secrétariat fournit une orientation stratégique et des conseils aux ministères et organismes afin de gérer efficacement les services et les communications que le gouvernement du Canada fournit à la population canadienne. De plus, il gère et supervise la fonction de réglementation du gouvernement au profit des citoyens et des intervenants. Les objectifs sont de promouvoir des relations et des interactions de qualité, avantageuses, régulières et ouvertes entre le gouvernement du Canada, les citoyens et les autres intervenants, et d'alléger le fardeau des entreprises en matière de conformité à la réglementation qui peut freiner la croissance, la productivité et l'innovation.

Le Secrétariat fournit une orientation stratégique et des conseils dans les domaines des services, des communications et des règlements du gouvernement du Canada, en plus de surveiller la conformité des ministères aux politiques. Cela comprend des activités de développement des collectivités, d'apprentissage et de relations externes.

Ressources humaines et financières

Dépenses prévues des ressources financières budgétaires (en dollars)			Ressources humaines (ETP)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
7 883 810	7 251 526	7 107 926	57	56	52

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les instruments de communications, d'image de marque et de politiques sur les services sont appliqués efficacement dans les organisations.	Pourcentage des organisations de services clés qui appliquent la directive sur les services du gouvernement du Canada.	70 %	Mars 2016
	Pourcentage des organisations en conformité avec les exigences pertinentes de la <i>Politique de communication du gouvernement du Canada</i> ^{xliv} et de la <i>Politique sur le programme de coordination de l'image de marque</i> ^{xlv} , et les instruments connexes.	80 %	Mars 2016
Le fardeau administratif réglementaire qui pèse sur les activités est limité.	Pourcentage des organisations en conformité avec les exigences de rapprochement de la règle du « un pour un » ^{xlvi} .	90 %	Tous les ans

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ évaluera la conformité des organisations avec la *Politique de communication du gouvernement du Canada*^{xlvi} et avec la *Politique sur le programme de coordination de l'image de marque*^{xlvi} par l'entremise du centre stratégique responsable de la politique de communication et du Programme de coordination de l'image de marque du Secrétariat (en cours);
- ▶ adoptera une approche ascendante axée sur les utilisateurs pour cerner les domaines clés qui sont aux prises avec des problèmes liés au fardeau administratif et qui peuvent faire l'objet de mesures concrètes (en cours);
- ▶ travaillera de concert avec les organisations fédérales en vue de mettre en œuvre la *Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation* (en cours);
- ▶ surveillera le niveau de conformité des organisations de réglementation avec la *règle du « un pour un »*^{xlix}, et fera rapport à cet égard (nouvelle mesure);
- ▶ surveillera la mise en œuvre du *Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif*^l par les ministères et les organismes en continuant d'établir des normes de service pour les autorisations réglementaires à volume élevé et d'afficher des plans de réglementation prospectif sur le site Web afin de permettre aux entreprises de participer à l'exercice et de planifier l'avenir (en cours);
- ▶ demandera au centre stratégique responsable de la politique de communication et du Programme de coordination de l'image de marque d'examiner les instruments de politique du Conseil du Trésor pour trouver des occasions de rationaliser les exigences et assurer une saine gestion des activités de communication et de promotion de l'image de marque (en cours);
- ▶ supervisera la mise en œuvre de la *Politique sur les services*^{li}, élaborera une stratégie pangouvernementale sur les services, et mettra au point de nouveaux instruments de politique pour intensifier le libre-service numérique (en cours).

Sous-programme 1.2.5 : Politique de gestion organisationnelle

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Politique de gestion organisationnelle, le Secrétariat fournit une direction et une orientation dans les domaines de la gestion axée sur les résultats, de la gestion du risque, de la vérification interne, de l'évaluation et de la sécurité non informatique. Ces politiques soutiennent l'amélioration continue de la pertinence, de l'efficacité et de la rentabilité des programmes et des activités du gouvernement du Canada. Le sous-programme comprend également l'orientation stratégique et la coordination du Cadre de responsabilisation de gestion en vue d'appuyer et d'améliorer les pratiques et la responsabilisation des administrateurs généraux à l'échelle des ministères et des organismes. Il s'agit de promouvoir l'utilisation de pratiques de gestion ministérielle efficaces et normalisées dans l'ensemble du gouvernement du Canada.

Le Secrétariat élabore et tient à jour les instruments de politique, et mobilise les collectivités fonctionnelles, afin de renforcer la capacité et de promouvoir l'excellence en gestion, en plus de surveiller la conformité aux politiques en matière de gestion ministérielle. Cela comprend des activités de développement des collectivités, d'apprentissage et de relations externes.

Ressources humaines et financières

Dépenses prévues des ressources financières budgétaires (en dollars)			Ressources humaines (ETP)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
7 558 319	7 404 797	7 484 590	62	60	62

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les politiques de gestion organisationnelles favorisent les pratiques de gestion efficaces et normalisées dans l'ensemble du gouvernement du Canada.	Composite d'un nouvel indicateur du Comité consultatif sur la gestion de la fonction publique : a) Les organisations sont d'accord ou fortement d'accord que les centres de décision du Secrétariat aux fins de la gestion organisationnelle ont offert des outils qui facilitent le respect des exigences de politique. b) Les organisations sont d'accord ou fortement d'accord que les centres de décision du Secrétariat aux fins de la gestion organisationnelle ont offert des lignes directrices qui facilitent le respect des exigences de politique.	70 %	Mars 2016
	Pourcentage des organisations fédérales qui ont établi des pratiques efficaces d'atténuation des risques de sécurité définis.	60 %	Mars 2016
	Pourcentage des organisations qui ont obtenu la cote « généralement conforme » à l'inspection des pratiques dans le cadre de l'audit interne.	95 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ terminera la première évaluation annuelle menée sous le régime du CRG renouvelé (nouvelle mesure);
- ▶ passera en revue la *Politique sur la sécurité du gouvernement*^{lii} et élaborera un plan de mise en œuvre progressive en collaboration avec les intervenants pour rendre l'application plus cohérente, accroître la pertinence et appuyer l'exécution efficace des programmes en protégeant l'information, les biens, les particuliers et les services à l'aide de mesures adaptées au risque pour la sécurité (en cours);
- ▶ dirigera une approche intégrée, en partenariat avec les principaux organismes de sécurité, pour renforcer la sécurité du gouvernement en favorisant une gestion organisationnelle de la sécurité qui protège l'information, les biens, les personnes et les services contre les menaces internes et externes (en cours);
- ▶ fera preuve de leadership, mobilisera activement les partenaires, communiquera les pratiques exemplaires et encouragera la collaboration par l'entremise de multiples tribunes afin de permettre à la collectivité de la sécurité de gérer efficacement la sécurité ministérielle et de contribuer à une meilleure gestion globale de la sécurité organisationnelle (en cours);
- ▶ renforcera la gestion axée sur les résultats en améliorant les mesures et les analyses du rendement de façon à rendre l'exécution des programmes plus efficiente et efficace (en cours);
- ▶ tirera parti des résultats de l'évaluation de la *Politique sur l'évaluation*^{liii} afin d'accroître davantage l'utilité des évaluations aux fins de l'amélioration des politiques et des programmes ainsi que de la gestion des dépenses, et consultera les organisations pour les aider à mettre en œuvre des initiatives visant à renforcer leur capacité (en cours);
- ▶ fournira des consignes et une orientation et assurera un leadership fonctionnel afin de renforcer l'audit interne, notamment en élaborant des outils et des activités visant à aider les organisations à améliorer leurs pratiques professionnelles afin de respecter les normes de la collectivité de l'audit interne (p. ex., planification et exécution des missions, présentation de rapports connexes) (en cours);
- ▶ dirigera l'initiative horizontale *Objectif 2020*^{liv} en vue d'alléger le fardeau administratif, et ce, en mobilisant les employés de la fonction publique par l'entremise des médias sociaux et d'ateliers en personne (nouvelle mesure);

Programme 1.3 : Conception et prestation des programmes pangouvernementaux

Description

Par l'intermédiaire du programme Conception et prestation des programmes pangouvernementaux, le Secrétariat conçoit et fournit des activités, des systèmes, des services et des opérations avec ou pour les autres organisations du gouvernement du Canada (ou en leur nom). Ce programme met également en place une plateforme pour les initiatives de transformation. L'objectif est de fournir des activités cohérentes à un coût maîtrisé à l'échelle du gouvernement du Canada.

Ce programme atteint ses résultats en élaborant et en offrant des solutions pour lesquelles un leadership pangouvernemental est requis ou pour lesquelles une normalisation et des économies sont possibles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
50 671 220	50 671 220	48 051 421	44 338 351

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
333	279	280

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Le gouvernement du Canada est en mesure de gérer les activités de manière novatrice et rentable.	Les employés sont d'accord qu'ils possèdent les outils nécessaires pour accomplir leurs tâches.	Amélioration par rapport aux résultats du SAFF de 2011 ^{iv} .	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- appuiera les prix et les activités de reconnaissance du gouvernement du Canada dans le cadre d'une approche exhaustive à la gestion du rendement et à la mobilisation des employés (en cours);

- ▶ continuera de gérer, d'améliorer et de moderniser divers programmes de RH dans les domaines du bien-être au travail, de la gestion du rendement, de la gestion informelle des conflits, de l'aide aux employés, de la diversité et de l'équité en matière d'emploi (en cours);
- ▶ transformera le programme pangouvernemental de rationalisation des applications en insistant sur la normalisation et le regroupement des fonctions administratives (dont Mes RH du GC) afin de rationaliser et de moderniser les systèmes internes, de réduire les coûts, de permettre l'analyse améliorée des activités et d'accroître l'efficacité administrative (en cours);
- ▶ améliorera la capacité du gouvernement de gérer les investissements de TI à l'échelle institutionnelle en instaurant un processus intégré de planification et de priorisation de la TI prenant appui sur les plans ministériels de TI, les données sur la gestion des portefeuilles d'applications (p. ex., données critiques pour la mission, TI vieillissante) et les rapports annuels sur les dépenses (nouvelle mesure);
- ▶ renouvellera la stratégie pangouvernementale de GI pour garantir que l'information est protégée en vertu d'un mandat public et gérée comme un élément d'actif stratégique (en cours);

Sous-programme 1.3.1 : Pensions et avantages sociaux

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Pensions et avantages sociaux, le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor en tant que gestionnaire du régime de pension de retraite de la fonction publique fédérale et en tant que promoteur du régime de pension de retraite et des régimes d'avantages sociaux collectifs. L'objectif est de fournir des pensions et des avantages sociaux cohérents aux employés à l'échelle de l'administration publique centrale.

Le Secrétariat surveille l'administration du régime de pension de retraite de la fonction publique, en fournissant la direction à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et assure la gestion et la surveillance d'autres régimes et programmes de retraite et d'avantages sociaux fédéraux. Cela comprend l'élaboration de programmes, ainsi que la gestion des pensions, des avantages sociaux, des invalidités et des congés de maladie. Il s'agit également de gérer les relations avec les intervenants, de fournir de l'information aux participants aux régimes de pension de retraite et d'avantages sociaux de la fonction publique sur leurs droits et de les informer des changements apportés au régime de retraite. Le Secrétariat appuie le secrétaire et le Conseil du Trésor dans l'élaboration des modalités liées à l'admissibilité, aux primes, aux cotisations et aux autres mécanismes.

Il est également responsable des régimes d'assurance, qui couvrent les soins de santé, les soins dentaires et l'invalidité, offerts aux employés et aux retraités de la fonction publique, ainsi qu'à leurs personnes à charge. Cela comprend la surveillance des contrats de service, les communications et les initiatives de gestion des coûts.

Ressources humaines et financières

Dépenses prévues des ressources financières budgétaires (en dollars)			Ressources humaines (ETP)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
7 559 708	6 093 471	5 497 543	84	42	40

Les diminutions observées au chapitre des dépenses prévues et des ETP entre 2015-2016 et 2016-2017 sont en grande partie attribuables à l'élimination graduelle des autorisations liées aux charges administratives au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique. Les autorisations sont données tous les trois ans, et elles seront demandées en 2016-2017.

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Des régimes de pension et d'avantages sociaux centralisés, modernes, rentables, efficaces et bien gouvernés qui contribuent à la compétitivité du gouvernement fédéral en tant qu'employeur.	Pourcentage des initiatives et activités planifiées qui contribuent à la modernisation, à la rentabilité et à l'efficacité des régimes.	80 %	Mars 2016
	Pourcentage des partenaires gouvernementaux qui sont d'accord ou fortement d'accord que le Secrétariat leur offre des conseils et du soutien de qualité en matière de pension.	80 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ continuera d'élaborer une approche moderne à l'égard de la pension et des avantages sociaux du secteur public, en consultation avec les intervenants, afin de moderniser le système de gestion de l'invalidité et des congés de maladie, et de mieux soutenir la productivité, la réhabilitation et le bien-être des employés (nouvelle mesure);

- ▶ continuera d'appliquer une approche moderne à la rémunération, à la pension et aux avantages sociaux du secteur public pour veiller à ce qu'ils soient abordables et durables à long terme, et travaillera dans des domaines comme la gouvernance, la reddition de comptes et la viabilité des régimes en ce qui touche les prestations des employés (en cours);
- ▶ exécutera le plan d'action élaboré en réponse au [Rapport du vérificateur général du Canada du printemps 2014](#)^{lvi} sur les régimes de retraite du secteur public (nouvelle mesure).

Sous-programme 1.3.2 : Relations de travail

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Relations de travail, le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor en tant qu'employeur en surveillant la gestion de la main-d'œuvre et les opérations de rémunération pour le compte de l'[administration publique centrale](#).

Le Secrétariat négocie les conventions collectives avec les agents négociateurs des employés et supervise la représentation des employeurs suite à un recours des relations de travail, la classification, parité salariale, la dotation en personnel et les conditions d'emploi. Il fournit également des conseils et orientations aux ministères et organismes sur les relations de travail et les questions de rémunération.

Ce programme repose sur différentes lois telles que la [Loi sur la gestion des finances publiques](#)^{lvii}, la [Loi fédérale sur la responsabilité](#)^{lviii}, la [Loi sur les relations de travail dans la fonction publique](#)^{lix} et la [Loi sur l'emploi dans la fonction publique](#)^{lx}.

Ressources humaines et financières

Dépenses prévues des ressources financières budgétaires (en dollars)			Ressources humaines (ETP)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
21 988 012	22 683 390	19 176 880	89	88	87

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les décisions de rémunération permettent au gouvernement d'atteindre ses objectifs de recrutement et de maintien en poste de manière rentable.	Pourcentage des décisions de rémunération conformes aux principes du Cadre des politiques de gestion de la rémunération.	90 %	Mars 2016
Les organisations fédérales sont en mesure d'exercer leurs pouvoirs de gestion des personnes et, s'il y a lieu, ils sont efficacement représentés en cas de litige, d'arbitrage, de recours et dans d'autres forums.	Les organisations gouvernementales sont d'accord ou entièrement d'accord avec le fait que les conseils et le soutien fournis dans le cadre du programme des relations de travail du Secrétariat leur permettent d'exercer efficacement leurs pouvoirs liés à la gestion des personnes et d'assurer une représentation efficace de l'employeur durant les litiges et les recours.	70 %	Juin 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ mettra en œuvre une stratégie intégrée de rémunération pour l'administration publique centrale, les employés exclus ou sous-représentés, les organismes distincts, les Forces armées canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada. La ronde actuelle de négociation collective mettra de l'avant la priorité du gouvernement qui consiste à négocier un nouveau régime d'invalidité de courte durée et de nouvelles dispositions relatives aux congés de maladie dans le cadre de l'initiative relative au bien-être et à la productivité en milieu de travail (nouvelle mesure);
- ▶ veillera à ce que la réponse de l'employeur aux griefs et aux plaintes (p. ex., dotation, classification, droits de la personne, relations de travail) soit intégrée et coordonnée afin de protéger les intérêts de l'employeur (en cours);
- ▶ fournira des conseils en matière de litiges et des consignes à l'égard des affaires devant les tribunaux, et appuiera les cas portant sur la *Charte canadienne des droits et libertés*^{lxi} et sur l'équité salariale (en cours);
- ▶ mettra de l'avant la position de l'employeur de façon collaborative par l'entremise du Conseil national mixte en transmettant la contribution des centres de politique intéressés et du Secrétariat de la partie patronale (en cours);

- fournira continuellement des conseils et des interprétations aux administrateurs généraux et aux organisations fédérales à propos des politiques pour les cabinets des ministres et des directives sur la réinstallation, l'aide au transport quotidien, les postes isolés et les logements de l'État, la santé et la sécurité au travail, les premiers soins au grand public, les allocations aux employés, les uniformes, les voyages, le service extérieur et le réaménagement des effectifs (en cours).

Sous-programme 1.3.3 : Activités pangouvernementales

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Activités pangouvernementales, le Secrétariat fournit aux autres ministères et organismes l'accès aux opérations, aux services et aux systèmes de technologie de l'information partagés. Le Secrétariat aide également les petits ministères et organismes ayant besoin d'une expertise particulière ou ayant une capacité limitée à réaliser des économies. Il élabore et entretient les outils de technologie de l'information qui favorisent l'établissement d'une fonction publique plus collaborative et plus efficace. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des organisations gouvernementales.

Pour faciliter les activités du gouvernement, les activités liées à ce sous-programme sont effectuées par groupes d'organisations gouvernementales. Ces services et systèmes sont conçus et entretenus par le Secrétariat, parfois en partenariat avec d'autres organisations.

Ressources humaines et financières

Dépenses prévues des ressources financières budgétaires (en dollars)			Ressources humaines (ETP)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
10 919 087	9 178 540	9 398 502	101	97	98

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les activités pangouvernementales sont gérées efficacement.	Pourcentage des activités gouvernementales qui ont atteint les cibles de 2015-2016.	100 %	Mars 2016
	Pourcentage des organisations qui ont mis en œuvre les services et systèmes mis au point ou exigés par le Secrétariat.	100 %	Mars 2016
	Pourcentage des fonctionnaires qui recourent aux outils collaboratifs mis au point par le Secrétariat.	15 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ assurera un leadership et fournira des consignes pour l'ensemble du gouvernement en matière de service, conformément à la *Politique sur les services*^{lxiii}, en plus de superviser une approche visant à améliorer la conception et la prestation des services (en cours);
- ▶ aidera à rendre l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes plus efficaces en améliorant GCpédia et GCconnex, favorisant une collaboration accrue au sein et dans l'ensemble des organisations fédérales (en cours);
- ▶ continuera de réaliser des audits internes horizontaux dans les grandes et les petites organisations fédérales, et des audits de contrôle de base dans de petites organisations, afin de contribuer à l'amélioration de la gestion du secteur public dans l'ensemble du gouvernement (en cours).

Sous-programme 1.3.4 : Leadership de transformation

Description

Par l'intermédiaire du sous-programme Leadership de transformation, le Secrétariat examine les systèmes et processus administratifs déjà en place et fournit la plateforme pour les initiatives de transformation à l'échelle du gouvernement du Canada afin de promouvoir principalement, mais pas uniquement, l'amélioration des fonctions administratives. L'objectif est de réaliser des économies à long terme en procédant à la refonte des opérations du gouvernement du Canada lorsque les avantages l'emportent sur les coûts.

Le Secrétariat élabore des outils, des systèmes et des services organisationnels de pointe, et met en place des projets pilotes pour amorcer le changement et tenir compte des leçons tirées d'une mise en œuvre à l'échelle du gouvernement.

Ressources humaines et financières

Dépenses prévues des ressources financières budgétaires (en dollars)			Ressources humaines (ETP)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018	2015-2016	2016-2017	2017-2018
10 204 413	10 096 020	10 265 426	59	52	54

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les initiatives de transformation améliorent les activités gouvernementales.	Pourcentage des initiatives qui ont donné suite aux engagements de 2015-2016.	70 %	Mars 2016
	Pourcentage des organisations qui ont adopté une nouvelle initiative, conformément à l'objectif fixé.	77 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ concevra, exécutera et facilitera la transformation des processus administratifs, des systèmes et des services de gestion des personnes (y compris Mes RH du GC) (nouvelle mesure);
- ▶ dirigera les activités liées au [gouvernement ouvert](#)^{lxiii} en exécutant le deuxième [Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert](#)^{lxiv}. Il s'agit notamment de mettre sur pied un secrétariat du gouvernement ouvert, de travailler avec les provinces et les territoires, et de cerner de nouvelles initiatives favorisant l'ouverture, l'innovation et une mobilisation citoyenne accrue (en cours);
- ▶ augmentera l'accès aux données gouvernementales, aux services et à la mobilisation citoyenne en ligne par l'entremise d'un point d'entrée unique : [Canada.ca](#)^{lxv}. Ce portail Web a été optimisé pour la consultation à l'aide d'appareils mobiles et est conçu pour améliorer l'expérience des utilisateurs. Il bénéficie aussi de services de diffusion Web plus efficaces (en cours);
- ▶ continuera d'exécuter le projet triennal ayant pour objet l'instauration d'un régime de gestion du rendement à l'échelle de l'administration publique centrale, conformément à la [Directive sur la gestion du rendement](#)^{lxvi}. Ce projet consiste à concevoir, à configurer et à maintenir une application en ligne pour automatiser la gestion du rendement et la présentation de rapports connexes (en cours);

- ▶ fera progresser la transformation des fonctions financières et de gestion axée sur les résultats à l'échelle du gouvernement en modernisant, en normalisant et en rationalisant les processus opérationnels qui appuient la prise de décisions efficaces à l'échelle de l'organisation (en cours).
- ▶ fera progresser les projets pilotes pour les entreprises (Service des numéros d'entreprise) et les Canadiens (gestion de l'identité fédérée) pour faciliter l'adoption de l'approche « une fois suffit! » (en cours).

Programme 1.4 : Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique

Description

Le programme Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique porte sur les fonds qui sont conservés par l'administration centrale comme suppléments à d'autres crédits et qui permettent d'affecter des sommes à d'autres organisations fédérales ou d'effectuer des paiements et des recouvrements en leur nom. Ces fonds s'ajoutent au processus normal d'affectation des crédits et permettent au Conseil du Trésor de remplir certaines fonctions en tant qu'employeur de l'administration publique centrale, y compris celles prévues aux termes des régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique.

L'administration de ces fonds relève du sous-programme Analyse des dépenses et gestion de l'affectation des ressources et du sous-programme Politique de gestion des personnes, mais les ressources financières sont indiquées séparément dans l'APP pour en accroître la visibilité et faciliter la présentation de rapports.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
6 645 161 074	6 645 161 074	6 333 254 397	6 333 254 397

Ce programme comporte deux volets.

1. Fonds pangouvernementaux (crédits centraux)

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4 395 090 470	4 395 090 470	3 996 193 000	3 996 193 000

2. Paiements en tant qu'employeur de la fonction publique

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 250 070 604	2 250 070 604	2 337 061 397	2 337 061 397

Ressources humaines (ETP) (pour les deux volets)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
S.O.	S.O.	S.O.

Mesure du rendement (pour les deux volets)

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les allocations et les paiements gérés par le Secrétariat sont effectués comme il se doit.	Pourcentage des allocations et des paiements effectués comme il se doit.	100 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- continuera de planifier les dépenses au titre de ce programme selon les exigences législatives liées au crédit 20, Paiements en tant qu'employeur de la fonction publique, du Conseil du Trésor. L'information connexe sur les dépenses prévues est présentée à la [section III : Renseignements supplémentaires](#). Les autres ministères ont accès au besoin à d'autres fonds pour éventualités, et les dépenses sont indiquées au regard de leurs programmes (en cours).

Programme 1.5 : Services internes

Description

Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel et services de gestion des acquisitions.

Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
75 279 537	75 279 537	64 308 499	64 876 983

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
582	567	565

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, le Secrétariat :

- ▶ mettra en œuvre des initiatives pour rationaliser et automatiser les processus internes, réduire sensiblement la demande de papier et accroître l'efficacité en utilisant les nouvelles technologies (en cours);
- ▶ instaurera de nouvelles technologies, de nouveaux outils et de nouvelles pratiques de gestion de l'information afin d'accroître la productivité et la collaboration, de même que la sécurité de l'information dont dispose le Secrétariat (en cours);
- ▶ consolidera et réduira l'espace à bureaux et adoptera des technologies habilitantes pour favoriser la collaboration et se doter d'un effectif mobile et branché grâce à l'initiative de renouvellement du milieu de travail, ce qui comprend le déménagement dans de nouveaux bureaux (en cours);
- ▶ continuera la mobilisation des employés et la création d'idées par l'entremise du comité directeur de *Voici le SCT* et du Groupe de travail sur l'innovation (en cours).

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat). Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière. Par conséquent, les montants correspondant aux prévisions et aux dépenses prévues figurant dans les autres sections du présent rapport diffèrent, car ils ont été établis sur la base des dépenses.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web du Secrétariat.

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2015
(en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des dépenses	3 302 177 577	2 962 600 282	(339 577 295)
Total des revenus	14 152 834	13 268 175	(884 659)
Coût de fonctionnement net	3 288 024 743	2 949 332 107	(338 692 636)

Le total des dépenses devrait diminuer de 339,6 millions de dollars (10,3 %). Cette baisse est principalement liée à des besoins financiers ponctuels en 2014-2015 pour les paiements en tant qu'employeur de la fonction publique (246,1 millions) et un règlement à l'amiable (74,9 millions de dollars). Elle s'explique aussi par une réduction des dépenses en 2015-2016 consécutivement à la mise en œuvre des décisions issues de l'Examen stratégique et fonctionnel liées aux paiements en tant qu'employeur de la fonction publique (10,2 millions). Le total des revenus devrait baisser de 0,9 million de dollars (6,3 %) en 2015-2016, surtout à cause d'une diminution de la prestation de services de soutien interne à d'autres ministères. Par conséquent, le coût de fonctionnement net devrait diminuer de 338,7 millions de dollars (10,3 %) en 2015-2016 comparativement à 2014-2015.

Les dépenses englobent quelque 2,9 milliards de dollars en 2014-2015 et 2,7 milliards en 2015-2016 qui se rapportent en bonne partie aux paiements en tant qu'employeur de la fonction publique. Ces fonds sont utilisés pour des programmes pangouvernementaux comme la part de l'employeur du Régime de soins de santé de la fonction publique, du Régime de soins dentaires de la fonction publique, d'autres programmes d'assurance et de pensions, ainsi que les cotisations au Régime de pension de retraite de la fonction publique et aux régimes compensatoires à l'égard des déficits actuariels. Le reste des dépenses est lié aux dépenses ministérielles comprenant les salaires et les paiements pour les biens et les services. Les revenus de quelque 13 à 14 millions de dollars par année proviennent de la prestation de services de soutien interne à d'autres ministères et du recouvrement du coût des services d'administration des pensions fournis aux fins du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016* se trouvent sur le site Web du Secrétariat. Il s'agit de :

- ▶ Divulgence des programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;
- ▶ Écologisation des opérations gouvernementales;
- ▶ Initiatives horizontales;
- ▶ Audits internes et évaluations à venir pour les trois prochains exercices.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*^{lxvii}. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Canada

Annexe : Définitions

Architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

Cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

Équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

Programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

Rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- i *Loi sur la gestion des finances publiques*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/>
- ii Contrôleur général du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ocg-bcg/index-fra.asp>
- iii Dirigeant principal des ressources humaines, <http://www.tbs-sct.gc.ca/chro-dprh/index-fra.asp>
- iv Dirigeante principale de l'information, <http://www.tbs-sct.gc.ca/cio-dpi/index-fra.asp>
- v Objectif 2020, <http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pagelid=349>
- vi Budget fédéral de 2014, <http://www.budget.gc.ca/2014/home-accueil-fra.html>
- vii *Ligne directrice sur l'attestation du dirigeant principal des finances pour les présentations au Cabinet*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27256>
- viii *Directive sur la gestion du rendement*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27146>
- ix *Rapport du vérificateur général du Canada de l'automne 2014*, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201411_f_39950.html
- x Canada.ca, <http://www.canada.ca/>
- xi Economic Action Plan 2014, <http://actionplan.gc.ca/en/blog/economic-action-plan-2014>
- xii Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif, <http://www.tbs-sct.gc.ca/rtrap-parfa/index-fra.asp>
- xiii Limiter le fardeau administratif que la réglementation impose aux entreprises : Guide sur la règle du « un pour un », <http://www.tbs-sct.gc.ca/rtrap-parfa/cabtrib-lfarietb-fra.asp>
- xiv Suite des politiques du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/index-fra.aspx>
- xv Cadre de responsabilisation de gestion, <http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index-fra.asp>
- xvi Objectif 2020, <http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pagelid=349>
- xvii Budget fédéral de 2014, <http://www.budget.gc.ca/2014/home-accueil-fra.html>
- xviii Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- xix Budget principal des dépenses 2015-2016, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp>
- xx *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=18218>
- xxi Indicateurs de gouvernance mondiaux (anglais seulement), <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#home>
- xxii *Loi sur la gestion des finances publiques*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/>
- xxiii *Loi sur la gestion des finances publiques*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/>
- xxiv *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.01/>
- xxv *Loi fédérale sur la responsabilité*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-5.5/>
- xxvi Suite des politiques du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/index-fra.aspx>
- xxvii *Loi sur la gestion des finances publiques*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/>
- xxviii *Politique sur la gérance des systèmes de gestion financière*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=17589>
- xxix *Politique sur le contrôle interne*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15258§ion=text>
- xxx *Ligne directrice sur l'attestation du dirigeant principal des finances pour les présentations au Cabinet*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27256>
- xxxi *Politique de planification des investissements*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=18225>
- xxxii *Politique sur la gestion des projets*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=18229>
- xxxiii *Politique sur la gestion des biens immobiliers*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12042>
- xxxiv *Politique sur la gestion du matériel*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12062>
- xxxv *Loi sur la gestion des finances publiques*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/>
- xxxvi *Loi fédérale sur la responsabilité*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-5.5/>
- xxxvii *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.3/>
- xxxviii *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/p-33.01/>
- xxxix *Loi sur les langues officielles*, <http://lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/>

- xl Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2011, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pses-saff/2011/introduction-fra.asp>
- xli *Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.35/page-1.html>
- xlII *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.3/>
- xlIII Gouvernement ouvert, <http://ouvert.canada.ca/fr>
- xliv *Politique de communication du gouvernement du Canada*, <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12316§ion=text>
- xlV *Politique sur le programme de coordination de l'image de marque*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12314>
- xlvi Limiter le fardeau administratif que la réglementation impose aux entreprises : Guide sur la règle du « un pour un », <http://www.tbs-sct.gc.ca/rtrap-parfa/cabtrib-lfarie/cabtrib-lfarietb-fra.asp>
- xlVII *Politique de communication du gouvernement du Canada*, <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12316§ion=text>
- xlVIII *Politique sur le programme de coordination de l'image de marque*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12314>
- xlIX Règle du « un pour un », <http://www.tbs-sct.gc.ca/rtrap-parfa/cabtrib-lfarie/cabtrib-lfarietb-fra.asp>
- I Plan d'action pour la réduction du fardeau administratif, <http://www.tbs-sct.gc.ca/rtrap-parfa/cabtrib-lfarie/cabtrib-lfarietb-fra.asp>
- II *Politique sur les services*, <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27916§ion=text>
- III *Politique sur la sécurité du gouvernement*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=16578>
- IIII *Politique sur l'évaluation*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15024>
- liv Objectif 2020, <http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pagelD=349>
- IV Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2011, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pses-saff/2011/introduction-fra.asp>
- IVi *Rapport du vérificateur général du Canada du printemps 2014*, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201405_f_39319.html
- IVii *Loi sur la gestion des finances publiques*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/>
- IVIII *Loi fédérale sur la responsabilité*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-5.5/>
- lix *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.3/>
- IX *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-33.01/>
- IXi *Charte canadienne des droits et libertés*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>
- IXii *Politique sur les services*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27916>
- IXIII Gouvernement ouvert, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=28108>
- IXiv Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert 2014-2016, <http://ouvert.canada.ca/fr/contenu/plan-daction-du-canada-gouvernement-ouvert-2014-2016>
- IXv Canada.ca, <http://www.canada.ca/>
- IXvi *Directive sur la gestion du rendement*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27146>
- IXvII Dépenses fiscales et évaluations, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>